

GRAND-CHÂTELLERAULT



Conseil Communautaire



Lundi 4 Juillet 2022

(La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, Président de la Communauté d'Agglomération de Grand-Châtellerault)

POUVOIRS : M. PICHON à M. ABELIN ; M. CONTE à M. CATHELIN ; M. CHAINE à M. PEROCHON ; Mme POUPIN à M. BRAGUIER ; M. ROCHER à M. BRAGUIER ; M. BAUDIN à Mme LAVRARD ; M. CANTINOLLE à M. ERGÛL ; M. REYNAUD à Mme AZIHARI ; Mme ROUSSENQUE à M. MELQUIOND ; Mme FARINEAU à Mme L. RABUSSIÉ ; Mme MARECOT à Mme L. RABUSSIÉ ; Mme PRINCET à Mme BRAUD ; M. MEUNIER à M. PREHER ; M. BONNARD à M. DROIN ; M. SIMON à M. ABELIN ; M. FRESNEAU à Mme BRAUD.

EXCUSÉS : M. SOURIAU.

Ouverture de la séance et désignation du secrétaire de séance - Informations du président

M. le Président. - Je voudrais remercier notre ami Henri COLIN de nous recevoir dans cette superbe salle, toujours aussi agréable, avec pour

certaines une climatisation qui fonctionne très bien, en tout cas je regrette beaucoup qu'à la salle de l'Angelarde, de temps en temps, quand il fait très chaud on n'en aie pas autant.

Mme LAVRARD. - Il faut demander le budget à Henri.

M. le Président. - J'ai une première information, c'est la démission de Madame Sabrina CHAPUT, qui a démissionné de son mandat de conseillère municipale de Naintré et de conseillère communautaire, et c'est Madame Lydie BARBOTIN, suivante sur la liste, qui devient conseillère communautaire représentant la commune de Naintré, ici présente.

Les pouvoirs : Monsieur Alain PICHON donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ABELIN ; Monsieur Jean-Pierre CONTE donne pouvoir à Monsieur David CATHELIN ; Monsieur Dominique CHAINE donne pouvoir à Monsieur Gérard PEROCHON ; Madame Paulette POUPIN donne pouvoir à Monsieur Antoine BRAGUIER ; Monsieur Pascal ROCHER à Monsieur Antoine BRAGUIER, notre ami Antoine est très demandé ; Monsieur Thomas BAUDIN à Madame Maryse LAVRARD ; Monsieur Patrice CANTINOLLE à Monsieur Yasin ERGÜL ; Monsieur Stéphane REYNAUD à Madame Évelyne AZIHARI ; Madame Béatrice ROUSSENQUE à Monsieur Jacques MELQUIOND ; Madame Corinne FARINEAU à Madame Laurence RABUSSIER ; Madame Jeannie MARECOT à Monsieur Jean-Michel MEUNIER ; et Monsieur Michel FRESNEAU, qui arrivera en retard, donne pouvoir à Madame Françoise BRAUD. Est excusé Francis SOURIAU.

La date du prochain conseil communautaire est le lundi 21 novembre à Bonneuil-Matours.

Quelques informations complémentaires : j'étais tout à l'heure avec Anne-Florence BOURAT, nous étions invités pour l'**ouverture de ce qu'on appelle un CMSI**, un Centre Médical de Soins Immédiats, que nous avons présenté d'ailleurs à la dernière conférence des maires, à Pleumartin, c'est une idée pour désengorger les Urgences qui, comme vous le savez,

sont souvent à la peine, et cela permet de traiter les cas les moins difficiles, mais en permettant de travailler, c'est la première ouverture. Il y en a un qui a également ouvert à Poitiers, il y a quelques mois, c'est à peu près la même équipe d'ailleurs qui lance cette opération. On va sans doute faire un peu de communication, on va envoyer aux maires les éléments d'information qu'on avait eus à Pleumartin qui permettaient de savoir quand c'était ouvert, à quoi cela correspond etc... simplement ce sera ouvert du lundi au vendredi, de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 19 H. C'est une belle amplitude.

J'ai demandé aussi un rendez-vous avec le Préfet, il va nous donner la date prochainement, pour faire un peu le point sur l'**accompagnement des gens du voyage** j'ai quelques personnes en face de moi qui savent de quoi on parle pour qu'on fasse le point avec lui sur la façon de procéder, parce qu'on a eu une petite réunion inopinée sur la Place Émile Zola avec le Ministre Gérald DARMANAIN, il faut aussi que cela suive dans les procédures pratiques.

J'ai reçu également les **représentants des syndicats des Fonderies du Poitou**, notamment Philippe JUIN, qui nous a demandé un certain nombre de propositions pour accompagner les personnes qui sont licenciées. Il a beaucoup insisté sur le problème du numérique, c'est-à-dire le fait de faciliter les démarches et les procédures des gens qui se retrouvent au chômage, pour leur permettre de défendre leurs droits de manière rapide. Là-dessus on a mis en avant effectivement la présence de trois établissements de services, je précise que c'est bien sûr à Lencloître, à Pleumartin, à Dangé-Saint-Romain, mais aussi sur Châtellerault même, puisqu'il y a une capacité de réponse aussi sur Châtellerault. C'est quelque chose qui va être mis en place, on a des conseillers numériques et on a ces lieux d'accueil.

Également on a demandé à ce qu'on nous indique la liste des gens qui vont être concernés, pour qu'on puisse voir comment on peut les aider

dans leurs démarches propres et dans leur projection sur des postes autres, et on fera un point avec eux assez régulier ; le Conseil Départemental fait la même chose de son côté, on essaye d'être complémentaires sur cet accompagnement.

Autre point, vous avez vu dans la presse qu'on avait fait une **inauguration sur Thalès La Brelandière**, c'est sans doute une des inaugurations les plus importantes qu'on a pu voir sur Châtelleraut, puisque 50 millions d'investissements ce n'est pas tous les jours qu'on s'en félicite qui a montré que même dans une période extrêmement difficile sur l'emploi au niveau de l'aéronautique rappelez-vous les compagnies aériennes qui n'avaient plus d'avions dans le ciel THALES avait comme idée d'essayer de marcher sur deux pieds, c'est ce qu'on disait l'autre jour, le pied du civil et le pied du militaire, et il se trouve qu'aujourd'hui vous avez un centre de très haute qualité qui travaille pour le Rafale et qui me paraît être très utile, avec en plus le prolongement de deux chaînes supplémentaires dans les mois qui viennent. C'est évidemment une bonne nouvelle pour nous, cela assure la pérennité du site et c'est essentiel aussi pour Châtelleraut, pour l'économie châtelleraudaise et pour les gens qui y travaillent.

Enfin, le dernier point que je veux dire, c'est un devoir de vacances qui s'adresse à tous les élus, qu'ils soient conseillers, adjoints, vice-présidents, un devoir de vacances sur **comment faire quand les recettes baissent et que les dépenses augmentent**, pour préparer le budget de l'année prochaine, qui va être effectivement très difficile donc j'appelle les uns et les autres à la prudence et à beaucoup de responsabilité, je l'avais déjà dit l'autre jour au niveau de la prudence, entre la baisse des recettes, comme 1 million € des Fonderies, l'augmentation des dépenses que vous avez vue par exemple sur l'alimentation, les carburants, les fluides et tout ce que vous voulez, et puis l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, tout cela réuni fait qu'on se doute bien que le budget

de 2023 ne sera pas très facile à gérer et à monter. Donc je demande à chacun un peu pendant ses vacances de regarder quelles sont les priorités en termes d'investissements, quelles sont les économies que l'on peut faire au niveau du fonctionnement, parce que c'est tout de même indispensable si on ne veut pas encore avoir des problématiques de réduction du pouvoir d'achat de nos concitoyens, il y a déjà suffisamment de choses dans ce genre là.

Dernier point, on avait mis en question diverse la présentation des éléments d'un prochain **Règlement des Fonds de Concours**, mais comme on n'a pas envoyé le projet de règlement sur lequel on avait fait un certain nombre de rencontres, un comité a réfléchi là-dessus, je propose, puisqu'on n'a pas envoyé ce projet de règlement, qu'on puisse peut-être le reporter à la prochaine réunion. On pourrait le présenter à la conférence des maires et puis le faire valider au prochain bureau, parce que c'est quelque chose qui nous paraît important pour les uns et pour les autres.

On a eu il y a quelques jours la présentation par le Département des aides que le Département pouvait donner aux communes, aux agglomérations. Dans le cadre de l'aide aux communes, il faut savoir qu'on a aujourd'hui trois systèmes, l'État, on a eu aussi la présentation par l'État des aides dans le cadre du Contrat Régional... je ne sais plus comment cela s'appelle... en tout cas les aides de l'État, le CRD ; on a les aides du Département et on a les aides du Fonds de Concours, cela permet d'avoir une vision globale sur les facilités que l'on peut avoir en termes de financement des projets que vous imaginez pour l'année 2023. Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire.

On me dit qu'il y a une modification sur les pouvoirs, Madame Jeannie MARECOT donne pouvoir à Madame Laurence RABUSSIÉ, Madame Gwenaëlle PRINCET à Madame Françoise BRAUD, Monsieur Jean-Michel MEUNIER à Monsieur Hubert PREHER ; Monsieur Franck BONNARD à

Monsieur Michel DROIN ; et Monsieur David SIMON à Monsieur Jean-Pierre ABELIN.

Si vous n'avez pas de question je vais peut-être démarrer par le premier point de l'ordre du jour. Madame MERY, allez-y.

Mme MERY. - Vous me tendez la perche parce qu'il y avait deux points que je voulais aborder, je ne savais pas trop où viser, donc je vais m'insérer dans la suite de vos propos. Tout d'abord sur l'ouverture du CMSI, oui, c'est une solution palliative aux carences des Urgences publiques, toutefois, sauf si mes informations sont erronées, il me semble que lorsque le CMSI aura besoin de faire une radio il sera obligé d'envoyer les gens sur la radiologie des Urgences, puisqu'ils n'ont pas de radiologie, or le service de radiologie est déjà en sous-effectif et a beaucoup de difficultés à assumer ses propres missions. Donc il faudra voir dans l'avenir ce que cela va donner et comment cela va se passer ; et ce serait bien aussi qu'on ait un point là-dessus de manière assez régulière.

Et puisqu'on parle de santé, on a noté dans les précédents bureaux qu'il y avait deux aides à l'installation professionnelle, une infirmière à Châtelleraut et un ORL à La Roche-Posay, est-ce que vous avez d'autres pistes de développement d'installations ?

Et puis nous avons il y a quelques mois fait une motion par rapport au zonage de l'ARS, et on basculait sur Châtelleraut, notamment les quartiers prioritaires de la ville, sur la zone intermédiaire plutôt que sur la zone prioritaire, je ne sais plus comment cela s'appelait exactement, et on a vu dans la presse qu'en fait notre motion n'a servi à rien, donc peut-être que notre façon de faire doit évoluer aussi, peut-être que les motions il faut les revoir de manière à porter une parole différente et par d'autres biais.

Alors est-ce qu'on a encore des recours possibles par rapport à ce zonage ? Et quelles sont les conséquences là-dessus ? Ce sera pour

Madame BOURAT.

Et puis vous parliez des finances, là aussi j'avais préparé une petite intervention sur l'annulation de la Commission Finances, parce que certes il n'y a pas de documents financiers à part la décision modificative que nous présentera Monsieur COLIN tout à l'heure, elle est assez simple à comprendre donc je crois qu'il n'y avait pas besoin en effet de faire une commission sur ce sujet là ; en revanche nous aurions été preneurs d'une commission pour faire un bilan déjà à mi-année et savoir où on en était, et peut-être que cela aurait été aussi l'occasion de nous présenter le Plan Pluriannuel d'Investissements que vous nous avez promis, Monsieur ABELIN, à la dernière réunion du conseil, cela nous aurait peut-être aussi donné quelques pistes pour comme vous dites « nos devoirs de vacances ».

Nous sommes demandeurs d'une réunion financière en début d'automne afin de faire un petit point d'étape sur la façon dont on va finir l'année, et sur les perspectives 2023, parce que nous sommes bien conscients des difficultés, même si je vais vous faire hurler sans doute tout à l'heure parce que je vous proposerai des dépenses supplémentaires.

Je vous remercie de m'avoir permis d'exposer ces quelques points et j'attends vos réponses bien entendu.

M. le Président. - Merci. Je vais donner la parole à Anne-Florence BOURAT bien sûr sur la partie médicale. Je rappelle quand même que le CMSI est dans les locaux de l'hôpital, donc il a une bonne vision des choses, cela a été d'ailleurs un peu différent sur Poitiers, mais Anne-Florence vous dira qu'il y a un certain nombre de propositions en vue qui sont intéressantes. Anne-Florence BOURAT.

Mme BOURAT. - Oui, je vais essayer de prendre point par point. Sur le CMSI je trouve que nous avons beaucoup de chance d'avoir cette installation en plus aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que le Centre Médical de Soins Immédiats vient combler un vide qui depuis quelques années

essaie de trouver solution et n'y parvient pas. Ce vide est assez simple à expliquer : il y a des temps reculés où les médecins, quand ils étaient dans leur cabinet, assuraient les petites urgences, quand on était médecin généraliste on faisait les petites sutures, des plâtres, les petites urgences, mais il y avait une densité médicale plus importante. La densité diminuant, les petites urgences n'arrivant plus à trouver solution chez les généralistes, elles se sont retrouvées aux Urgences de l'hôpital, ce qui en embolisé les Urgences de l'hôpital.

Ces CMSI sont un concept qui a été élaboré il y en un douzaine d'années, qui vient apporter une solution, certes libérale, mais avec une charte déontologique, ils nous l'ont bien expliqué, du Secteur 1, une envie de pouvoir être accessibles au plus grand nombre et une volonté de travailler en partenariat étroit avec l'hôpital public et d'ailleurs l'hôpital public est très heureux de voir arriver un CMSI dans des endroits où il n'arrive plus à assurer l'intégralité des urgences.

Sur les moyens techniques, la collaboration à aujourd'hui sur Poitiers se passe très bien, puisque, vous ne le savez peut-être pas, mais l'hôpital, le CHU de Poitiers, est extrêmement associé à la création du CMSI, il y a mis les moyens, il a participé à son élaboration et c'est vraiment à mon sens un bel exemple de partenariat aujourd'hui, peut-être pas de partenariat mais en tout cas de collaboration sur un même territoire avec la finalité d'apporter des soins de meilleure qualité à l'ensemble de la population.

M. le Président. - Il y a même eu une délibération au CHU là-dessus.

Mme BOURAT. - Exactement. C'est très intéressant aujourd'hui, vous avez vu dans la presse la difficulté à l'aube des vacances scolaires, de pouvoir combler toutes les dates de planning des Urgences et la nécessité de réorganiser, et vous avez vu aussi que ça n'est pas que chez nous puisqu'il y a eu une mission flash et que cette mission flash a abouti à la nomination d'un ministre qui était porteur de cette mission flash et de

propositions pour la gestion de cet été. Donc vraiment aujourd'hui je suis très heureuse de le voir arriver sur le territoire châtelleraudais, juste avant les vacances.

L'été dernier c'est à Poitiers que les médecins généralistes de Châtelleraud ont envoyé les patients parce qu'ils n'avaient pas de remplaçants, qui étaient dans les centres de vaccination, donc déjà la collaboration existait l'été dernier, aujourd'hui elle sera certainement plus simple puisqu'elle sera directement sur le territoire châtelleraudais.

On est en train d'assister à une mutation, à une évolution rapide de notre système de santé, qui doit de manière très pragmatique trouver des solutions. Alors bien sûr on va suivre de très près l'évolution du CMSI. Une petite information, quand il s'est installé c'est le Docteur Jean-Yves LARDEUR, médecin des Urgences du CHU de Poitiers, qui a créé le CMSI de Poitiers, quand il s'est installé personnellement je souhaitais qu'on puisse avoir aussi des centres dans d'autres endroits de la Vienne, parce qu'il me semblait que cela pouvait être un maillon supplémentaire, on avait dit oui peut-être dans deux ou trois ans, on est à trois mois et on en ouvre un à Châtelleraud, avec déjà une volonté peut-être de pouvoir apporter des solutions dans des territoires, vous avez vu le Montmorillonnais, vous avez vu le Loudunais, qui sont des territoires où il est très difficile d'accéder aux soins, notamment de première urgence. C'était pour le CMSI.

Ensuite sur l'installation, oui, ce sont de bonnes nouvelles, on vient de signer grâce à ma collègue, Valérie DAUCH, qui a dans sa famille des jeunes qui connaissent d'autres jeunes, bref on vient de signer une convention avec trois jeunes kinésithérapeutes qui vont s'installer sur le territoire d'Antran, trois jeunes kinésithérapeutes qui se connaissent et qui ont envie de développer une activité de kinésithérapie sur Antran ; nous avons des projets sur Scorbé-Clairvaux, notamment en matière dentaire ; aussi une implantation très prochaine sur le Châtelleraudais

dans le centre de Châtelleraud, du côté de Châteauneuf, c'est quelque chose qui est en cours de finalisation, puisqu'on a auprès de l'ARS porté la situation particulière d'une jeune femme qui a travaillé très fort avec le Cabinet du Paradis, qui souhaitait s'installer là-bas, qui est partie quelque temps aux Trois Moutiers, je vous en avais parlé d'ailleurs, et qui reviendrait, mais avec le nouveau zonage elle n'était pas dans les bonnes cases, donc nous avons plaidé auprès du Directeur de l'ARS qui est en phase d'envoyer le courrier mais qui a priori doit nous donner une réponse favorable pour son installation sur le Châtelleraudais. Voilà pour les informations pratiques sur les futures installations sur notre territoire.

Et puis le dernier point portait sur le zonage ARS. C'est vrai qu'on peut avoir des points de vue bien différents, quand on connaît ce qui s'est passé sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, les motions que nous avons faites ont porté leurs fruits puisque nous avons réussi à obtenir une qualification de nos deux zones « Politique de la Ville », alors qu'il n'y en avait qu'une qui était pressentie pour rester en zone prioritaire, cela vous paraît peu mais à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine nous sommes les seuls à avoir obtenu une dérogation pour avoir des financements supplémentaires, parce que vous l'avez dit, c'était à périmètre égal. Donc c'est modeste, mais quand même, nous avons réussi à sauver ce périmètre là.

Je suis d'accord avec vous, il ne faut pas s'en satisfaire, il faut continuer à porté le fer sur le sujet. Ces zonages, je vous ai déjà dit ce que j'en pensais. Nous avons une révision du PRS dans deux ans, il y avait une révision intermédiaire qui était très technique, sur laquelle on avait vraiment très peu de choses à dire, bien évidemment en amont on va continuer à travailler sur ce qu'on peut dire au niveau du PRS parce qu'il faut que les territoires continuent à faire porter leurs droits.

Mme MERY. - Merci.

M. le Président. - Merci Anne-Florence. Juste un petit mot, bien sûr qu'on fera une réunion Finances pour préparer l'année 2023, toutes les idées sont bonnes, n'est-ce pas, Monsieur PEROCHON... dans tous les domaines d'ailleurs, pour le personnel aussi.

M. PEROCHON. - Je veux juste dire un petit mot sur le personnel, sur le deuxième semestre 2022 le point d'indice va coûter à quelque chose près 310 000 €, si on ajoute à cela l'augmentation du SMIC, cela va faire en gros 510/520 000 €, donc si vous l'imaginez en année pleine on sera en gros, les deux cumulés, à 800 000 €.

Mme BAZIN. - C'est tant mieux pour les agents.

M. PEROCHON. - Je n'ai pas dit que c'était mal pour les agents, j'ai juste dit que ce n'était pas forcément prévu au budget.

M. le Président. - Très bien ! On va peut-être prendre la première délibération, mais d'abord nous allons désigner le secrétaire de séance... Monsieur BAILLY ?... Vous êtes en face de moi... Merci Monsieur BAILLY.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 avril 2022

M. le Président. - Sur le compte-rendu du conseil communautaire du 11 avril, est-ce qu'il y a des interventions ?... Oui, Monsieur TROUSSELLE.

M. TROUSSELLE. - Monsieur le Président, au même titre que lors du dernier conseil de l'agglomération où je m'étais abstenu sur ce compte-rendu, j'ai reçu les éléments mardi dernier, il est donc impossible dans des délais comme cela de travailler correctement les choses, donc je m'abstiens pour les mêmes raisons, mais ce n'est pas la peine de mettre autant de lignes sur le procès-verbal, j'épargne le secrétariat, on peut résumer cela en une phrase, on en reparlera un peu plus longuement si toutefois cela change demain. Merci.

M. le Président. - Merci Monsieur TROUSSELLE.

Compte-rendu des décisions du président prises par délégation du conseil communautaire et des délibérations des bureaux des 9 mai et 20 juin 2022

M. le Président. - Sur le compte-rendu des décisions du président, pas de questions ?... Madame MERY.

Mme MERY. - Si, j'ai vu dans les marchés publics qu'un cabinet avait été recruté pour le potentiel positionnement touristique, est-ce qu'il serait possible d'avoir le cahier des charges qui a été confié à ce Cabinet IN EXTENSO ?

M. le Président. - Sans problème, on va sans doute en parler aussi à un autre moment.

Mme MERY. - Et puis justement, on a aussi dans les décisions la réalisation du prêt de 10 millions €, c'était prévu, à quel taux est-ce qu'il a eu lieu ? Parce que les taux ont remonté, alors je ne sais pas si c'est à la date de la signature du prêt, si c'était déjà fait. Et puis j'ai vu aussi dans la ligne de trésorerie de 2 millions € que c'était un tirage indexé sur le taux ESTER augmenté d'une marge de 0,30 %, c'est un petit peu nébuleux, est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ? Je suis allée voir sur Internet ce que c'était que le taux ESTER, je dois dire qu'à part taux interbancaire de référence que j'ai compris, le reste...

M. le Président. - Monsieur le Secrétaire Général, vous avez cela en tête ? Sur le prêt de 2 millions €.

M. de COINTET. - Je pense que c'est à quelques centièmes près 1,6 %, me semble-t-il.

Mme JOUBERT. - Non, la ligne de trésorerie ESTER+0,30, c'était négatif, je ne sais pas aujourd'hui, je n'ai pas regardé le niveau, mais c'est 0,30 en fait, si on avait besoin de l'utiliser, aujourd'hui on n'en a pas besoin mais on l'a pris par sécurité. Et puis le million à venir c'est en principe, si on n'a pas besoin de l'utiliser non plus cette année c'est pour l'année prochaine, c'est sur 19 ans et c'est un taux fixe de 1,70.

M. le Président. - C'est cadeau, vu l'inflation d'aujourd'hui, je ne dis que cela, qui continue à augmenter d'ailleurs considérablement. Pas de problème ?... On a répondu à vos questions ?...

GOUVERNANCE

1. Participation à une augmentation de capital de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais - Approbation d'un pacte d'actionnaires entre Grand-Châtelleraudais, Châtelleraudais et la Caisse des Dépôts et Consignations et ADESTIA (filiale de CDC Habitat) (M. ABELIN, rapporteur)

M. le Président. - Je vais passer au premier point de l'ordre du jour, c'est un sujet qu'on a déjà abordé d'ailleurs précédemment mais qu'on conforte par cette délibération. Vous savez qu'on souhaitait renforcer les fonds propres de la SEM Habitat pour pouvoir avoir des moyens d'actions supplémentaires dans les domaines que sont ses compétences, l'économie et l'habitat, et par ailleurs, vous le savez, la Chambre Régionale des Comptes a fait remarquer que la composition du capital ne correspondait pas exactement entre la ville et l'agglomération aux compétences nouvelles de l'agglomération, qui sont justement l'habitat et l'économie. Donc c'est une première décision qui permet d'augmenter le capital de 1,9 millions €, grosso modo, avec 1,7 millions € pour une filiale de la Caisse des Dépôts qui s'appelle ADESTIA et puis pour l'agglomération un peu moins de 200 000 €. Ce sont des moyens supplémentaires que nous aurons à disposition pour des opérations nouvelles, et dans le domaine de l'habitat et dans le domaine de l'économie.

Vous avez vraiment la composition du capital, la ville passe de 52,51 à 45,15, l'agglomération passe de 6,50 à 7,06 en pourcentage, et la Caisse des Dépôts augmente sa participation au titre de la filiale de 12,54 %, vous avez aussi pour compléter un projet de pacte d'actionnaires. Je ne vous relis pas tout le dispositif que vous avez certainement lu les uns et les autres, les principaux éléments du pacte sont un conseil d'administration composé de 11 membres, je ne vous dis pas le nom des administrateurs puisque vous les avez en page 3, il y a aussi un comité stratégique mis en place, les décisions majeures concernant la société ou l'une de ses filiales seront adoptées sur accord préalable du conseil d'administration à la majorité simple, incluant le vote favorable d'au

moins deux administrateurs du groupe Caisse des Dépôts, et ainsi de suite. Voilà à peu près ce qu'il en est.

L'idée en tout cas de cette délibération est d'augmenter le capital de la SEM pour pouvoir avoir des moyens d'actions un peu plus forts, sachant que je tiens à le dire ici la saison financière de la SEM en tant que telle continue à s'améliorer, elle s'améliore et les résultats de la SEM sont plutôt bons depuis déjà quelques années, on a passé le cap difficile, alors je ne dis pas que tout est réglé puisqu'on a quand même aussi encore un âge moyen des bâtiments que nous gérons qui est quand même assez élevé ; par ailleurs la situation financière s'est nettement améliorée et cela nous donne la possibilité justement d'avoir des actions supplémentaires dans le cadre de l'économie et de l'habitat. Voilà ce que je peux dire sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ?...

Madame MERY.

Mme MERY. - Oui, j'ai noté aussi que pour l'année prochaine il est déjà prévu que l'agglomération augmente encore son capital, à hauteur de 500 000 € en 2023, je pense que je ne me suis pas trompée en lisant cela. Après, sur les membres du conseil d'administration, on retrouve dans le pacte d'actionnaires justement que le conseil d'administration est composé de 3 à 12 membres, alors je trouve que déjà écrire « de 3 à 12 » c'est un peu excessif, sachant qu'actuellement il est de 11, donc j'aurais aimé qu'on statue au moins au minimum actuel, parce que 3 je pense que c'est vraiment de la dictature.

Et puis il y a toujours ce fait qu'on a de la place pour 2 administrateurs locataires qui ne sont jamais représentés, qui ne sont pas désignés. Je ne sais pas comment on pourrait susciter les vocations mais cela semble quand même intéressant d'avoir des locataires à ce conseil d'administration.

M. le Président. - Je dois dire, pour préciser, que les associations nationales de locataires ont signé avec nous tout le dispositif pour qu'ils

puissent participer aux élections qui étaient en décembre je crois, de mémoire.

M. COLIN. - En décembre, oui.

M. le Président. - Après c'est aussi aux gens de se porter candidats, on ne va pas forcer des gens à être candidats, en tout cas toutes les dispositions de l'élection, du vote, sont prévues avec les garanties que les associations de locataires ont demandées. Donc je ne sais plus la date, c'est en décembre.

M. COLIN. - Vers le 8 décembre, cela se situe à peu près vers la date des élections syndicales, des représentants syndicaux.

M. le Président. - Mais on ne peut pas obliger les gens à se présenter, c'est vrai qu'on n'avait pas dans le dernier conseil de représentants des locataires, ce qui est toujours désagréable parce qu'il y a des remontées qui sont intéressantes en termes d'information, en tout cas toute la démarche pour organiser l'élection est prête, a été adoptée et signée avec les organisations nationales de locataires. Bien ! Est-ce qu'il y a d'autres questions ?... Si non je vais le mettre aux voix : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

FINANCES

M. le Président. - Monsieur COLIN, la décision modificative.

M. COLIN. - Un mot simplement pour répondre à Madame MERY : il est bien évident que nous avons intérêt tous, dans l'intercommunalité comme dans nos communes, à suivre de très près l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, puisque nous risquons d'avoir une fin d'exercice assez difficile, voire une situation déficitaire en fonctionnement dans certaines de nos communes. Quand vous prenez tous les sujets, quand vous prenez les hausses concernant les personnels, je ne sais pas si beaucoup d'entre nous avaient prévu l'explosion des différents tarifs, c'est un souci important, mais je crois que nous pourrions effectivement sans problème faire, au mois de septembre par

exemple, une réunion de travail sur la consommation de nos crédits, c'est tout à fait judicieux.

Quant à la préparation du budget 2023, il est bien évident qu'il va falloir se transformer un peu en Madame Soleil. Actuellement c'est un peu complexe comme situation, chacun le comprendra.

2. Décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 (M. COLIN, rapporteur)

M. COLIN. - Pour en venir à la délibération n°2, c'est la décision modificative, je dois dire que c'est une décision modificative qui est un peu simple, qui concerne essentiellement d'ailleurs l'office de tourisme pour nous, il s'agit de couvrir d'une part un déficit antérieur de 107 000 €, et le remboursement pour mises à disposition de 87 670 €, ce qui nous donne bien 194 670 € ; d'autre part de couvrir une remise gracieuse des mises à disposition antérieures pour les années 2018, 2019 et 2021. J'allais dire que nous remettons le compteur à zéro. Par ailleurs il y a des crédits pour les dépenses de prévention, c'est la qualité de vie au travail, 2 520 € mais qui sont équilibrés par une recette qui est l'aide financière du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Ce sont des virements de crédits entre chapitres ? Le budget annexe des transports comporte, lui, uniquement un virement de crédits, ce qui fait qu'au verso vous trouvez effectivement dans le budget principal les opérations réelles, 3 520 €, tant en dépenses qu'en recettes.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a des questions ?... Pas de question... Je le mets aux voix : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

Je rappelle qu'on a deux audits en cours sur le tourisme, l'un sur l'organisation, dit financier et fonctionnel, et l'autre sur les atouts touristiques de l'agglomération. On vous invitera évidemment à y participer et on vous écoutera aussi sur ces sujets là dans les mois qui viennent.

3. Comptabilité des anciens trésoriers - Avis sur les demandes de remise

gracieuse (M. COLIN, rapporteur)

M. le Président. - Le point suivant, Henri.

M. COLIN. - La délibération n°3 c'est la comptabilité des anciens trésoriers et l'avis sur les demandes de remise gracieuse. Il est inutile de vous rappeler que le système français me convient parfaitement, et vous convient parfaitement, c'est-à-dire que l'ordonnateur n'est jamais le payeur, ce qui simplifie notre existence, il faut bien le reconnaître, et évite parfois des médisances, puisque vous savez que les maires... quand on voit nos collègues allemands par exemple se promener avec la carte bancaire de leur commune, cela nous surprend un peu. Je repense à un comptable d'un canton du Nord qui avait eu la désagréable surprise, lorsqu'il avait quitté ses fonctions, d'avoir à vendre sa maison pour payer sa situation de débet.

La Chambre Régionale des Comptes a engagé la responsabilité personnelle et pécuniaire de trois ex-comptables de la communauté d'agglomération de Grand-Châtellerault, au titre des gestions 2016 à 2019, pour les motifs et les montants repris dans le tableau joint. En fait on reproche à ces comptables de ne pas avoir exigé toutes les pièces avant d'effectuer le paiement des factures. Le montant total des débits mis à la charge de Monsieur Philippe SABOURIN s'élève à 8 020 €, je vous fais grâce des centimes, dont une somme de 265,50 € non rémissible ; le montant total du débet mis à la charge de Madame Catherine DAVIET s'élève à 14 084,63 €, dont une somme de 27 € non rémissible ; et enfin le montant du débet mis à la charge de Madame Marie-Josée LAURENCE est de 1 585 €, somme en partie rémissible.

Alors ces comptables avaient la possibilité de demander au ministère une remise gracieuse, ils l'ont fait bien évidemment. Les sommes allouées en remise gracieuse sont supportées par le budget de l'organisme public intéressé. La communauté d'agglomération a émis trois titres de recettes le 4 mai dernier à l'encontre de Monsieur SABOURIN pour les sommes que

je viens de vous indiquer, ainsi que de Madame DAVIET et de Madame LAURENCE. Ces titres ont été pris en charge dans la comptabilité de l'EPCI au compte 429, « débits régisseurs et comptables », ces titres pourront être soldés de la manière suivante : par l'émission de mandats de la CAGC relatifs aux remises gracieuses qui seront éventuellement accordées par le Ministre du Budget et correspondant à la prise en charge financière de l'EPCI ; par le versement effectif des comptables des sommes qui seront in fine laissées à leur charge, notamment les sommes non rémissibles. En général ce sont des sommes très modestes par rapport à celles qui sont signalées précédemment.

Les trois comptables ont sollicité Grand-Châtellerault pour émettre un avis favorable à leur demande de remise gracieuse, Grand-Châtellerault n'a subi aucun préjudice réel résultant du paiement de ces sommes et nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse présentées par ces trois ex-comptables, Monsieur SABOURIN, Madame DAVIET et Madame LAURENCE, et de réaliser les opérations comptables nécessaires à cet effet. C'est la séparation des pouvoirs, si j'ose dire.

Mme BAZIN. - Nous avons une petite question : savoir ce que vous allez mettre en place pour ne pas que cela se reproduise avec les nouveaux comptables, soit une procédure, soit une petite formation.

M. COLIN. - Je vais vous faire une réponse de quelqu'un du terrain : j'avoue que parfois, lorsque nos comptables nous demandent successivement des pièces, on dit « On en a assez, pour une somme de 20 ou 30 €, 50 € etc... », en fait ils font leur travail mais je comprends aussi que pour nos services c'est parfois difficile d'apporter toutes les réponses ou tout au moins de reprendre successivement les éléments de facture, les justificatifs de factures, ou des justificatifs d'entreprises si vous voulez pour l'exécution. Je pense, je suis même certain que ces comptables font leur travail de manière remarquable, mais personne ne

peut jurer qu'ils n'oublieront pas un jour de nous demander telle ou telle pièce, enfin tous ceux qui sont maires le savent bien. Que peut-on faire?... Franchement. Et je ne mets en cause ni nos services ni nos services du Trésor Public. Enfin je ne sais pas si les spécialistes ès-finances peuvent apporter des compléments, non ?

Mme BAZIN. - Juste pour préciser, s'il vous plaît, je ne remets pas en cause non plus le travail des agents, mais c'est peut-être aussi leur faciliter les choses et ne pas avoir à un moment à faire ces démarches là.

M. COLIN. - Vous savez combien de pièces ou de mandats traite par exemple Grand-Châtellerault ? Ou chacune de nos communes ? Demandez...

Mme BAZIN. - Je m'en doute, parce que dans les petites entreprises c'est la même chose, j'en suis consciente, mais c'est juste parce qu'à un moment ils peuvent aussi être mal à l'aise d'arriver à ce résultat là. C'est aussi pour l'éviter, pour ne pas que cela se reproduise. L'idée est que si on a identifié quelque chose, on peut tout de suite le résoudre. Si vous n'avez rien identifié de spécial... Bon !

M. COLIN. - La perfection je n'y crois pas, mais je laisse l'équipe expliquer.

M. le Président. - Est-ce qu'on peut m'expliquer quand on dit que « Grand-Châtellerault n'a subi aucun préjudice réel » ?

M. de COINTET. - Oui, en fait ces sommes étaient dues tout à fait légitimement aux bénéficiaires, il s'agissait de primes de départ à la retraite pour la plupart, et en réalité il existe un règlement des pièces justificatives que l'on doit fournir à l'appui de chaque mandat, et je ne suis pas allé dans le détail de cette affaire, mais je pense que comme dans tous les règlements il y a des interprétations et que le personnel de la Trésorerie croyait tout à fait sincèrement que les pièces justificatives qu'on devait produire à l'appui de ces mandats étaient complètes, et quand ils ont eu un contrôle de la CRC, la CRC a pensé le contraire.

Mme JOUBERT. - Pour expliquer, il y en a pas mal qui étaient des primes de vacances, on a une prime de vacances au mois de juin, donc tous les ans les mêmes primes de vacances reviennent et s'ils s'aperçoivent à la Trésorerie qu'il manque des pièces ils sont obligés de bloquer la paye avec la prime ou pas, donc finalement ils demandent des pièces complémentaires ; il faudrait en principe un arrêté par agent, donc c'est très lourd, ils demandent des pièces complémentaires qu'on leur fournit après, donc il n'y a pas d'irrégularité, il n'y a pas de détournement, il n'y a pas de manque pour la collectivité, mais la CRC dit que pour payer il aurait fallu qu'ils aient la pièce avant. C'est tous les ans la même chose. La prime existe depuis des années, et la CRC n'avait pas fait de remarque, et sur ce contrôle là elle a fait une remarque pour les trois trésoriers qui sont concernés, mais la collectivité n'a rien perdu financièrement.

M. MICHON. - Ce qui est sûr, peut-être pour reboucler la réponse à votre question, c'est qu'aujourd'hui on est en lien quasi quotidien, en tout cas hebdomadaire, avec le Contrôle de Légalité, la préfecture, pour échanger sur tous ces sujets là. Il y a une volonté par rapport aux mesures prises pour éviter que cela ne se reproduise, aujourd'hui on est en contact permanent avec le Contrôle de Légalité de façon à bien se comprendre, qu'ils comprennent nos contraintes et qu'on comprenne correctement l'évolution de leurs attentes aussi, parce qu'on est toujours sur le chemin de crête entre l'application rigoureuse de la réglementation qui s'impose à nous naturellement, mais aussi la souplesse et la réactivité nécessaires sur certains sujets.

Ce n'est pas une science exacte, on est toujours dans une mise en œuvre adaptée, ajustée, de la réglementation et l'interprétation de la réglementation peut évoluer avec le temps, c'est ce qui vient d'être dit. Donc justement, pour coller à cette évolution de l'interprétation de la réglementation, on échange très régulièrement maintenant avec le

Contrôle de Légalité, sachant qu'on peut préciser quand même que jamais les relations avec la trésorerie n'ont été aussi constructives et c'est le fruit du travail de plusieurs années, on capitalise sur les très bonnes relations qui ont été entretenues avec les différents trésoriers et aujourd'hui cela se poursuit, cela nous permet d'ailleurs d'anticiper, de prévenir, un certain nombre de difficultés. Après, quand la CRC procède à ses contrôles, très justement d'ailleurs, il y a toujours des points soulevés et on s'aligne.

M. le Président. - Merci Monsieur le DGS. Pas d'autres questions?... Je vais le mettre aux voix : Qui est-ce qui est contre?... Qui s'abstient?... 2 voix... C'est adopté.

ÉNERGIE - CLIMAT

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 (hors Grand-Châtellerault) (Mme AZIHARI, rapporteur)

M. le Président. - Madame AZIHARI le service de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Mme AZIHARI. - Vous avez l'habitude maintenant chaque année de lire ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés puisque c'est une obligation pour les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets de présenter ce rapport. Je vous rappelle que ce rapport à un double objectif : d'abord de rassembler et mettre en perspective dans une logique de transparence toutes les données existantes sur le sujet et permettre l'information du plus grand nombre et notamment des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, et donc, on l'espère, de favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets mais aussi de l'économie circulaire et notre propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Je vais vous faire grâce des 70 pages de ce rapport, en ayant présent à l'esprit que nous avons intérêt à le rendre le plus attractif pour que chacun puisse le lire plus attentivement, parce qu'il est peut-être encore un petit peu rébarbatif mais il a le mérite d'être extrêmement détaillé et de vous permettre de vous rendre compte de l'ensemble des activités et des enjeux liés aux déchets. Donc je vais essayer de vous en faire une synthèse en présentant ce qui me semble être le plus marquant dans le domaine en 2021.

Je vous rappelle que la collectivité assure la collecte sur seulement 38 communes de l'agglomération, puisque ce qu'on appelle Grand-Châtellerault Est, à savoir le périmètre de l'ancienne communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse, est resté géré par le SIMER, et par ailleurs vous le voyez sur la carte de Grand-Châtellerault Nord, nous assurons maintenant la collecte sur l'ensemble de ce territoire puisque, rappelez-vous, le prestataire avait arrêté son service en 2021, il a continué jusqu'à fin juin 2021 et depuis le 1^{er} juillet tout le territoire a été repris en régie.

Nous avons contractualisé avec l'ADEME depuis 2018 un CODEC, un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire, qui faisait suite je vais vous donner des sigles, tout le monde a ces sigles à un PLPDMA, mais vous êtes nombreux à participer au groupe de travail sur les déchets donc vous savez ce que c'est, c'est le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ; ce nouveau programme couvre la période 2022-2028 et il suit évidemment le modèle qui est tout à fait en cohérence avec le CODEC, sachant que ce dernier a été prolongé jusqu'en décembre 2021 du fait des difficultés à remplir les objectifs pendant la période Covid.

Pour autant, nous n'avons pas atteint l'objectif de réduction qui était fixé dans ce CODEC, à savoir une production de déchets de 487 kilos par habitant et par an, puisque nous sommes à 527 kilos par habitant et par

an en 2021 ; mais je tiens à souligner que ces 527 kilos représentent l'ensemble des flux de déchets et qu'un très gros effort a néanmoins été fait sur les déchets sur tout ce qui est valorisable, puisque là nous sommes à 72 % de valorisé, vous pouvez le regarder sur la dernière page du rapport qui me semble être la plus parlante de ce rapport, en tout cas la plus visible facilement. Ce qui veut dire que sur ces déchets valorisables on avait un objectif de 55 % et on est à 72 %. Cela veut dire que globalement, même si on n'a pas atteint notre objectif de 487 kilos, on a réduit le contenu de nos sacs noirs et on a augmenté notre part de déchets valorisables, ce qui va dans le bon sens ; l'objectif est maintenant de continuer à réduire notamment en triant nos biodéchets, ce qui va devenir obligatoire, en tout cas tous les usagers devront avoir une solution de tri de leurs biodéchets d'ici un an, sachant que c'est biodéchets représentent statistiquement 30 % de ce qui est dans notre sac noir, donc c'est important de pouvoir les en extraire.

En parallèle, l'écologie industrielle se développe, grâce notamment à la création d'un poste de chargé de mission d'un cercle HSE qui regroupe les chargés hygiène, sécurité, environnement, d'une douzaine d'entreprises locales et que les réunions de ce cercle HSE ont permis de créer de nombreuses synergies entre les entreprises, synergies qui maintenant se développent en dehors de la collectivité.

Le rapport ne le dit pas mais je vous en informe... peut-être qu'il le dit d'ailleurs à un moment, une étude d'optimisation du service est en cours depuis fin 2020, cette étude mobilise un certain nombre d'élus, a fait l'objet de nombreuses réunions dans les communes, l'étude des scénarios retenus est actuellement en phase de finalisation, elle sera présentée aux élus en septembre, et ce travail étudie notamment la réduction éventuelle des fréquences de collecte et la mise en place éventuellement d'une tarification incitative, sachant que l'objectif recherché est bien évidemment de réduire nos déchets, et cela va de

paire avec non seulement tout ce qui me tient particulièrement à cœur, tout l'aspect environnemental et énergétique, mais aussi les finances, puisque les coûts de collecte et de traitement ne vont pas cesser d'augmenter encore pendant quelques années, pour atteindre des chiffres qu'on n'avait pas non plus imaginés.

En parallèle, mais cela n'apparaît pas non plus dans le rapport, une étude multiflux a été lancée au niveau du Département, cette étude a été lancée en fin d'année pour que les solutions relatives aux déchets soient traitées à l'échelle du Département et non plus EPCI par EPCI.

Je vous indique aussi que dans un souci énergétique et environnemental, et également financier, la collectivité a fait le choix de se doter de bennes à ordures ménagères à motorisation GNV, qui seront alimentées pour notre secteur en BioGNV, la station de BioGNV est en cours de construction, si vous passez sur la route d'Antran vous verrez la construction devant le dépôt des TAC et elle sera opérationnelle en fin d'année, à fin octobre. Nous avons déjà deux bennes à ordures ménagères qui vont rouler au BioGNV qui vont arriver d'ici la fin de l'année, une à la fin de ce mois et l'autre au moment de la mise en service de la station BioGNV. Et puis on réfléchit actuellement à de nouveaux systèmes d'optimisation pour le budget 2023 et pour 2024. Voilà la synthèse que je pouvais vous faire de ce rapport, et si vous avez des questions Grégory BOSSARD et moi-même pourrons peut-être y répondre.

M. le Président. - Merci Évelyne pour ce rapport et puis pour le travail que tu fais tout au long de l'année. Est-ce qu'il y a des questions?...
Monsieur BARAUDON.

M. BARAUDON. - Dans le propos vous répondez un peu, je me posais la question depuis déjà un bon moment sur une gestion justement départementale, puisque c'est quand même un sujet très important, avec des coûts à venir, dans le cadre d'une mutualisation, un peu comme on gère l'eau et l'assainissement. Est-ce que ça ne vaudrait pas la peine

d'avoir un syndicat ou de faire grossir le syndicat du Sud-Vienne pour qu'il devienne un syndicat départemental pour la gestion des déchets ?

Mme AZIHARI. - C'est l'objet de l'étude multiflux, c'est la première fois que l'ensemble des EPCI s'est réuni pour lancer cette étude, le groupement de commandes justement est porté par le SIMER avec l'objectif de trouver les meilleures solutions possibles à l'échelle départementale, à la fois pour le traitement des déchets résiduels, mais aussi pour tout ce qui est déchets valorisables. Je ne peux pas vous dire si c'est un syndicat ou autre, en tout cas c'est une réflexion portée par cette étude.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce rapport ? Qui est un rapport important, on sait qu'on a à gérer une hausse qui n'est pas terminée, chaque année vous avez une augmentation des coûts.

Mme AZIHARI. - Plus 250 000 € chaque année.

M. le Président. - Madame MERY.

Mme MERY. - Écoutez, j'ai eu quelques réponses au fur et à mesure. J'avais bien noté que le tri à la source des biodéchets doit être obtenu au maximum à la fin de l'année prochaine et j'ai regardé un petit peu le nombre de composteurs individuels, il y a à peu près le même niveau chaque année, et je crois qu'il faut continuer en effet de faire de la promotion mais aussi de faire de la communication, peut-être en se basant sur les coûts qui vont augmenter, peut-être que cela peut motiver les ménages qui peuvent investir, parce que c'est très peu cher quand même, sur c'est composteurs.

En revanche au niveau des composteurs collectifs, je ne sais pas trop pour quelle raison, on en a 12 et nous avons un objectif à atteindre avant fin 2023 de 92, donc il reste très peu d'années pour en placer 80. Je ne sais pas quels sont les freins à ces composteurs. J'ai vu que derrière il y a aussi un engagement de l'agglomération à faire le retournement, à faire aussi de la formation etc..., donc c'est peut-être cela qui freine votre

atteinte d'objectif.

Vous avez, si j'ai bien compris, recruté fin 2020, pour trois ans, un « maître composteur » je trouvais le terme assez amusant qui est je pense financé par la Région puisque c'était suite à un appel à projet de la Région. Alors est-ce que l'équipe n'est pas suffisante ? Est-ce qu'il faut renforcer cette équipe en la dédiant vraiment à cette action du compost ?

Et au niveau des sacs jaunes, le nombre de sacs jaunes collectés augmente très peu, en revanche le nombre de refus de collecte est multiplié par 2,5, donc je pense que les gens veulent utiliser moins de sacs noirs et mettent tout dans le sac jaune, je pense que c'est encore un problème de communication, donc il faut expliquer, c'est long, c'est fastidieux et cela semble être un travail de fourmi.

Vous avez parlé de l'animateur écologie industrielle et territoriale, on a noté aussi que dans le rapport il est marqué que 50 entreprises sont associées mais on sait que c'est un domaine encore complexe, sur lequel les entreprises ne s'engagent pas si facilement qu'on pourrait l'espérer, donc là aussi des efforts à maintenir, parce que nous sommes convaincus que des synergies sont possibles et que cela peut se multiplier, et mettre en place les rails d'une économie circulaire.

Vous avez parlé des objectifs, en effet on n'a pas obtenu les objectifs en termes de déchets ménagers et assimilés, je ne vais pas revenir là-dessus. En revanche il y a quand même des choses qui se sont mises en place et qui font qu'on réduit quand même et qu'on reste dans un niveau satisfaisant par rapport notamment aux départements au niveau de la France, donc on peut quand même en tirer quelques satisfactions.

Et puis j'avais des questions sur le groupement de commandes, vous y avez répondu. Je pense que c'est intéressant et je crois que de toute façon il va falloir qu'on trouve des solutions, sinon on ne s'en sortira pas tout seul.

Et puis sur la tarification incitative, j'ai vu qu'il y avait une étude, le tableau d'ailleurs du marché de 96 000 € pour ESPELIA et j'avais noté justement qu'on était en attente d'informations, donc je pense qu'à ce jour c'est encore un petit peu juste puisque c'était le rapport rendu au 1^{er} trimestre 2022, et il y a toujours un petit décalage, je pense que vous ne pouvez pas nous en dire beaucoup plus sur ce point là.

Et puis bravo aussi pour les bennes au BioGNV, je pense qu'il faut également que la collectivité s'engage là-dedans, même si en effet ce sont des investissements qui ne sont pas neutre, pour le Plan Pluriannuel d'Investissements, Monsieur ABELIN, mais je pense qu'il faut en passer aussi par là. Donc globalement c'est un petit peu ce que je dis tous les ans, j'ai plutôt tendance à vous féliciter. Je vais m'arrêter là.

Mme AZIHARI. - Merci.

M. le Président. - Vous arrêter dans les félicitations ?

Mme AZIHARI. - Peut-être quelques précisions sur le compostage, on se rend compte effectivement que malgré le travail qui a été fait on a du mal à atteindre les objectifs, et je pense qu'il faut envisager autre chose que le compostage individuel pour le tri des biodéchets. Pour les composteurs collectifs, vous l'avez souligné vous-même, effectivement il faut des gens qui s'engagent à rouler le compost, à l'alimenter correctement, et notamment auprès des bailleurs sociaux, des résidences, ça n'est pas facile de trouver des gens qui aient cet engagement, et on se rend compte, pour regarder ce qui se passe dans d'autres collectivités, que ce qui marche au début ne tient pas dans la longueur, donc à quelques-uns, avec Monsieur BRAGUIER, Grégory BOSSARD et les responsables accueil du service, nous sommes allés voir ce qui se passe dans d'autres collectivités et on a vu des choses très intéressantes qui nous amènent à penser qu'assurer une collecte de conteneurs collectifs de biodéchets pourrait être tout à fait intéressant, de même que diversifier aussi nos modes de collecte, puisqu'on a vu des

bennes à ordures ménagères sans rippers, automatiques, et qu'a priori on aimerait tester au moins ce moyen au sein de la collectivité à court terme.

Pour ce qui est des refus de collecte, cela va de paire avec l'augmentation des consignes de tri, comme on peut pratiquement tout trier il y a de plus en plus aussi de refus et puis il y a certainement de la communication à faire. On a deux ambassadrices du tri dans notre collectivité, une brigade des ambassadeurs du tri auprès des usagers, donc il y a certainement aussi beaucoup de communication à faire pour améliorer ce geste de tri.

Pour ce qui est de l'EIT on se heurte aussi au problème que beaucoup de nos entreprises ont leur siège social ailleurs que dans la collectivité, avec des politiques particulières, ce qui rend plus difficile le travail entre les différentes entreprises locales, même si un certain nombre de synergies ont été trouvées et fonctionnent.

Et pour ce qui est de la tarification incitative, effectivement on verra en septembre le développement des scénarios qui ont été retenus à la suite des réunions qui se sont tenues dans les différentes communes, pour l'instant on sait qu'on n'est pas loin des performances qu'on pourrait atteindre si on mettait en place la tarification incitative, dans un même périmètre, donc je vais également au SIMER, et on se rend compte qu'eux-mêmes ont aussi toutes ces difficultés de mise en place de la tarification incitative sur le SIMER, si on devait le faire on saurait les éviter, ils ont quand même baissé sur les six premiers mois de l'année, j'espère ne pas dire de bêtise parce que c'est un chiffre que j'ai de tête, mais je crois que c'est 12 tonnes sur les 6 premiers mois, en tout cas un pourcentage très important auquel ils ne s'attendaient même pas, c'est une année à blanc pour ce territoire là et une année blanche du point de vue de la tarification, mais cela fonctionne réellement dans le système de collecte, et eux-mêmes ne s'attendaient pas à avoir des résultats aussi

bons en six mois, malgré toutes les difficultés qu'ils ont connues. Donc on peut se dire que si on met en place la tarification incitative on peut amener les usagers à produire moins de déchets.

M. le Président. - C'est une année difficile mais après... Pas d'autres questions?... S'il n'y a pas d'autres questions je vais faire voter ce rapport : Qui est-ce qui est contre?... Qui s'abstient?... C'est adopté. Merci Évelyne.

5. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération des locaux à usage industriel et commercial pour l'année 2023 (Mme AZIHARI, rapporteur)

M. le Président. - Le point suivant est un point qu'on voit chaque année, c'est l'exonération des locaux à usage industriel et commercial pour l'année 2023.

Mme AZIHARI. - Effectivement, vous avez l'habitude de cette délibération qui exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les entreprises qui en font la demande et qui produisent la preuve de leur tri, de la collecte de leurs déchets, par un prestataire particulier. Les chiffres des entreprises qui font la demande sont à peu près stables chaque année, même si peut-être il y en a un petit peu plus cette année.

M. le Président. - Pas de questions là-dessus?... C'est traditionnel, on le voit chaque année. Qui est-ce qui est contre?... Qui s'abstient?... C'est adopté. Merci Évelyne.

MOBILITÉ

6. Tarification Multimodale (M. MATTARD, rapporteur)

M. le Président. - Monsieur MATTARD, la tarification multimodale.

M. MATTARD. - On vous propose de mettre en place un nouveau type de transport qu'on appelle « scolaire plus », qui va permettre, c'est principalement axé sur les scolaires, d'utiliser les transports urbains avec un seul ticket de transport. On vous propose de mettre ce nouveau type de transport pour un montant de 205 €, en sachant que comme vous le savez c'est nous qui le gérons en régie à ce niveau-là, donc on percevra

140 € pour l'agglomération et on reverserait 65 € pour les TAC, sachant que là encore on peut noter quand même le bel effort des TAC, ce n'est pas parce que le directeur est là, mais il faut savoir que le montant est de 205 €, dont on voit quand même qu'ils jouent le jeu, cela permettra vraiment aux scolaires d'utiliser un seul titre de transport et surtout avec un tarif très avantageux.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?...

Monsieur BARAUDON.

M. BARAUDON. - Une question : est-ce que cette tarification induit une augmentation pour ceux qui payent, pour l'usager, pour les parents ?

M. MATTARD. - Je n'ai pas bien compris.

M. BARAUDON. - Est-ce que cette tarification induit une augmentation ?

M. MATTARD. - Non, justement, c'est pour cela que je relevais le fait que si on veut un titre de transport TAC moins de 26 ans cela coûte 205 €, donc si on additionne les deux, 140 + 205, on arrive à un tarif au-delà des 205 € qui sont proposés. Je suis désolé parce que 205 et 205, cela correspond au même montant entre le tarif d'aujourd'hui TAC urbain et la proposition qu'on fait à 205 €, c'est peut-être cela qui a fait confusion dans l'explication.

M. BARAUDON. - D'accord. Je vais renouveler, tant que j'ai le micro, notre proposition, comme chaque année, de la gratuité des transports scolaires. L'Éducation Nationale est gratuite, mais elle n'est pas totalement gratuite puisque pour envoyer les enfants à l'école les parents doivent payer les transports, donc on demande que pour les scolaires ce soit gratuit, comme dans beaucoup de villes de France.

M. MATTARD. - Aujourd'hui on ne l'a pas évoqué, la question revient souvent, au vu des remarques que faisait tout à l'heure Henri COLIN, je ne sais pas si c'est une chose vers laquelle on peut aller, mais pourquoi ne pas en débattre et regarder un petit peu ce qu'il en est ? Le Président décidera aussi, on peut en tout cas en débattre. Après on a déjà évoqué

que la gratuité complète c'est 900 000 €, avec tout ce qui se passe je ne sais pas si c'est faisable, on peut peut-être envisager une petite baisse, mais pour l'instant il faut quand même un petit peu de sérieux, comme le disait le Président, il faut faire très attention aux dépenses, donc à aujourd'hui je ne peux pas vraiment répondre favorablement, et en tout cas ce n'est pas moi qui vais me le permettre, le Président a certainement quelque chose à ajouter.

M. le Président. - J'avais compris dans les propos de Monsieur BARAUDON qu'il ne fallait pas augmenter les tarifs.

M. MATTARD. - Il y avait cela et il y avait la gratuité.

M. BARAUDON. - Oui.

M. le Président. - Bien ! Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ?... Je le mets aux voix : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... 2 abstentions. C'est adopté.

7. Protocole d'accord portant sur le contrat de délégation de service public du réseau de transport public urbain de la Communauté d'Agglomération de Grand-Châtellerault (2013-2021) (M. MATTARD, rapporteur)

M. le Président. - Monsieur MATTARD.

M. MATTARD. - Oui, cette délibération concerne l'ancienne DSP, comme vous le savez, je ne vais rien vous apprendre, on a eu bien sûr un bilan sur la crise sanitaire et il s'est avéré qu'au niveau de KÉOLIS il y avait une perte constatée par le délégataire de l'ordre de 141 000 € par rapport à son engagement contractuel. Alors après revue de cette situation exceptionnelle et vraiment imprévisible, c'est bien noté à ce niveau là, on souhaiterait qu'on puisse partager cette perte entre le délégataire et Grand-Châtellerault. La délibération telle qu'elle est présentée rappelle que KÉOLIS a déjà pour solder 75 000 €, donc si vous étiez favorables à cette délibération, il suffirait pour clôturer tout cela que l'agglomération verse 5 298 €, en rappelant que c'est vraiment exceptionnel et on peut comprendre que pour le délégataire, face à ce type de crise, qu'on a

tous constatée, tous subie, il était difficile d'anticiper ce genre d'événement.

M. le Président. - Merci Monsieur MATTARD. Est-ce qu'il y a des questions?... Monsieur BARAUDON.

M. BARAUDON. - Je suis un peu surpris de cette délibération, bien entendu, et je ne comprends pas pourquoi l'agglomération de Grand-Châtellerauld devrait partager les pertes de l'année 2020, pour les raisons dues à l'impact de la crise sanitaire. L'entreprise n'est quand même pas petite, KÉOLIS c'est 68 000 salariés, jamais KÉOLIS n'a partagé ses bénéfices, pourquoi est-ce qu'on partagerait les pertes ? KÉOLIS en 2021 c'est plus de 6 milliards de chiffre d'affaires, en hausse de 10 %, donc ils ont bien rattrapé le résiduel de la crise sanitaire. En rentabilité opérationnelle ils sont à 690 millions €, plus de 30 %, et le résultat net est de plus de 20 millions €. Donc je pense qu'il faudra revoir ce protocole, je pense que ce n'est pas aux contribuables de payer les déficits d'une grosse entreprise qui fait 6 milliards de chiffre d'affaires.

M. MATTARD. - C'est une obligation contractuelle qui a été mise dans la DSP, ce n'est pas pour éponger un déficit, c'est que contractuellement il avait été fixé des objectifs et à ce niveau là on peut comprendre que suite à cette crise, il était impossible et impensable de pouvoir respecter les objectifs qui avaient été fixés. C'est dans ce sens là que la délibération vous est proposée, comme on l'a fait pour d'autres entreprises, à titre exceptionnel bien sûr.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres interventions?... Si non je le mets aux voix : Qui est-ce qui est contre cette délibération?... 2 voix ; Qui s'abstient?... 1 voix. C'est adopté.

8. Avenant n° 1 à la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand-Châtellerauld (M. MATTARD, rapporteur)

M. le Président. - La délibération suivante Monsieur MATTARD.

M. MATTARD. - C'est l'avenant n°1 à la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand-Châtelleraut. On a récupéré auprès de la Région un certain nombre de compétences, puisque vous savez que notre territoire a été élargi, et on a identifié que sur la ligne descendante il y avait toute une partie de ce territoire qui arrivait chez nous, donc on a proposé de récupérer bien sûr ces lignes, ce qui correspond à 5 lignes scolaires. Pour cela comment est-ce que cela se passe ? La Région nous transfère cette compétence et ce transport, en contrepartie on perçoit, elle nous verse, 60 % du coût et si on additionne les recettes qu'on va avoir on a un équilibre à zéro. Donc normalement c'est un jeu à somme nulle et on récupère ces lignes dans la régie de l'agglomération. Pour vous donner un ordre d'idée, par an, à aujourd'hui, le montant versé par la Région est d'un peu plus de 2 millions €, 2 092 559 € par an en année pleine, en sachant que là on va avoir un prorata sur les 5 lignes que vous avez dans la convention qui vous a été jointe à la délibération.

On vous demande donc de prendre acte de la convention de transfert de compétence et d'approuver le projet d'avenant à cette convention de transfert de cette compétence transport, et d'autoriser le président ou son représentant à signer les pièces.

M. le Président. - Merci Monsieur MATTARD. Des interventions ?... Des questions ?... Je le mets aux voix : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

9. Rapport d'activités 2021 TAC - Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (janvier 2021 à mars 2021) (M. MATTARD, rapporteur)

10. Rapport d'activités 2021 TAC - Transports de l'Agglomération et Châtelleraudaise (avril 2021 à décembre 2021) (M. MATTARD, rapporteur).

M. le Président. - La délibération suivante.

M. MATTARD. - C'est le rapport d'activités des TAC, il est en deux parties,

on a une partie avec l'ancien contrat et une partie avec le nouveau contrat. C'est une obligation des TAC de produire ce rapport. On a une synthèse dans la délibération par rapport à ce premier rapport qui correspond à la période de janvier à mars, sachant que vous savez que la nouvelle DSP a démarré au 1^{er} avril 2021. On a un tableau récapitulatif en termes de recettes dégagées sur ces trois mois là par rapport aux objectifs contractuels dont on a parlé tout à l'heure dans la DSP, on a réalisé un petit peu plus de 7 % d'augmentation, pour les charges d'exploitation il y a plus 9 % et pour les kilomètres commerciaux on était à moins 1 %, et on a une contribution forfaitaire à plus 15 %.

Si vous avez des questions, comme le rapport est établi par les TAC KÉOLIS, je vais profiter de la présence du directeur parmi nous, je pense qu'il n'y a pas mieux que d'avoir la personne qui a fait le rapport pour pouvoir répondre aux questions très précises, s'il y en a, ou que ses collaborateurs, donc si vous avez des questions bien particulières sur le rapport ou sur la deuxième délibération, si vous le permettez, Monsieur le Président, puisque c'est l'autre partie, on peut peut-être évoquer les deux délibérations et poser les questions sur les deux. Vincent, si tu veux bien, tu es au fond, sauf s'il n'y a rien à dire, mais je pense qu'il y aura quelques questions.

M. le Président. - C'est vous qui voyez... Madame MERY.

M. HABASQUE. - Bonsoir à tous. Allez-y, j'attends vos questions avec une impatience non dissimulée.

Mme MERY. - Je le disais tout à l'heure à Monsieur MATTARD, on a surtout travaillé sur la partie la plus conséquente, c'est-à-dire sur la délibération n°9, qui traite du rapport d'avril à décembre 2021, en effet, on a essayé de regrouper les deux mais comme les présentations sont différentes on s'est dit qu'on n'aurait pas assez de temps, on n'en a déjà pas beaucoup, donc on s'est basé plus sur ce rapport qui en plus est plus proche de nous, donc cela nous semblait plus facile que de globaliser

deux documents sur des bases différentes.

Bien entendu il est difficile de comparer 2021 à 2020, la situation est totalement différente donc une comparaison ne serait pas efficiente. Vous allez me dire si je me suis trompée dans notre petite note : on a essayé de voir par rapport aux prévisions, aux objectifs, sur le nombre de voyages on enregistre 83 % des prévisions, les recettes sont à hauteur de 81 % des prévisions, en termes de réalisation par rapport aux objectifs nous relevons un taux relativement satisfaisant d'environ 80 % pour la vente des tickets, les abonnements annuels atteignent un très bon score, on est à 150 % au regard des objectifs, et les mensuels sont à 70 %.

Pour nous, l'abonnement est sans conteste le moyen de fidéliser les usagers, de limiter le recours aux déplacements en voiture et de faciliter aussi la vie des citoyens. Une réflexion doit, nous semble-t-il, s'engager pour voir comment favoriser la pratique des abonnements, alors peut-être que ce qu'on a voté tout à l'heure peut aider aussi à ce niveau là, mais peut-être aussi en revoyant les modalités de paiement. Je ne sais pas comment cela fonctionne, donc est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus ?

La rubrique tickets et abonnements dans la rubrique solidaire se justifie pleinement au regard du taux de pauvreté de notre territoire, excepté l'abonnement annuel pour les plus de 65 ans, qui ne fait pas vraiment recette, mais cela peut se comprendre, engager des fonds pour une année alors qu'en prenant de l'âge on n'est plus trop sûr de pouvoir prendre le bus à la fin de l'année...

J'avais quatre questions : est-il possible de mieux concerter vos horaires avec les collèges et lycées ? Les horaires de passage. J'ai quelques exemples : impossible par exemple de prendre le bus de 16 H avenue Wilson pour les élèves de Saint-Gabriel puisqu'en effet ils sortent à 16 H mais ils ne sont pas dans la rue avant 16 H 05 et ils sont avenue Wilson à 16 H 10, donc on a un manque de quelques petites minutes ; idem pour le

lycée agricole de Thuré à 15 H, notamment le vendredi où le bus passe et les élèves ne sont pas sortis puisqu'ils sortent à 15 H 10 ce jour là. Donc il y a sans doute à travailler plus avec les établissements scolaires. Je suppose que pour la rentrée cela va être encore un petit peu plus complexifié puisque qu'il me semble que les collèges vont prendre maintenant à 8 H 30, plutôt qu'aux horaires de 8 H et 9 H.

Quelles ont été les actions engagées suite au recrutement du cadre mobilités, notamment sur la partie innovation ? Une réflexion est-elle en cours avec les communes là c'est plutôt pour Hindeley MATTARD, puisqu'on sort des TAC puisqu'il y en a certaines qui possèdent un minibus qui sert pour le centre de loisirs ou pour les déplacements, est-ce qu'il est possible d'envisager des conventions pour optimiser les utilisations de ces petits bus qui pourraient servir au déplacement de citoyens, c'est-à-dire envisager une mutualisation par le biais d'une convention pour parler au plus clair ?

Pourrait-on aussi avoir connaissance du Plan Pluriannuel d'Investissements et des projets de motorisation ? 2022 a vu l'acquisition d'un bus au gaz naturel.

M. MATTARD. - Deux.

Mme MERY. - Deux. Une remarque qui s'adresse particulièrement à vous, Monsieur : le dialogue social paraît un peu compliqué chez vous, une grève de trois jours a eu lieu en mars-avril 2021, de mémoire, et une récente qui s'est étalée dans le temps, causant notamment des perturbations pour les scolaires, et il me semble avoir vu dans la presse que c'était pour une augmentation de salaire. Que pouvez-vous nous dire sur ce sujet ? Il semble qu'on ait trouvé un accord, peut-être un peu tardivement au goût des usagers.

Une proposition pour Hindeley MATTARD, Monsieur ABELIN et Monsieur COLIN : nous savons pertinemment que la gratuité des transports n'est pas possible, tout au moins actuellement au regard des contraintes

budgetaires, alors que le coût global pour Grand-Châtellerault, j'ai regardé au compte d'exploitation, est de 2,51 millions €, on note que le chiffre des recettes tarifaires s'élève à 555 000 €, vous me direz aussi si je fais une erreur dans les chiffres. Alors 555 000 € je vais dire « seulement », et pour nous il serait sans doute possible de faire un petit effort en faveur des usagers sans grand péril, c'est-à-dire diminuer les recettes pour augmenter un petit peu la dotation de l'agglomération.

C'est un choix politique bien entendu qui vous revient, mais nous ciblerions nous les abonnements, on a vu déjà un petit effort, mais pour les moins de 26 ans, les moins de 26-65 ans, sur 9 mois, les recettes sont de 250 000 €, et puis nous insisterions particulièrement sur les tickets et abonnements solidaires, pour lesquels les recettes sont sur 9 mois de 53 000 €. Cet axe nous paraît essentiel car comme dit plus haut cela concerne les moins aisés et cela nous semble intéressant peut-être aussi de revoir les seuils qui donnent droit à ces tarifs, c'est un exercice à mener sur la tarification et aussi sur les seuils qui ouvrent droit à bénéficier de la partie solidaire. Peut-être, compte tenu des difficultés, qu'on pourrait pour 2023 se limiter à cette rubrique solidaire pour diminuer encore un petit peu le tarif sans mettre les recettes des usagers en exponentiel mais en négatif.

On vous remercie de votre attention et puis espérons que vous pourrez réfléchir à nos propositions en les évaluant, et peut-être selon plusieurs scénarios, mais cela nous semble raisonné et raisonnable.

M. HABASQUE. - Je vais peut-être essayer d'apporter quelques éléments de réponse, notamment sur tout ce qui est billetterie, on va déployer à la rentrée un système de billettique, beaucoup plus moderne, avec une carte sans contact, et on espère effectivement arriver à fidéliser d'avantage au travers d'abonnements qui existent aujourd'hui mais qui demandent un coupon et un certain nombre de choses, la billettique pourra permettre à des gens qui voudront recharger leur carte de

faciliter l'accès et orienter le choix des usagers vers ces systèmes là.

Deuxième point, vous avez parlé des véhicules, on a effectivement deux véhicules qui étaient prévus au PPI qui devaient arriver en 2021, cet investissement a été reporté sur 2022 parce que la collectivité a fait le choix du gaz naturel, donc c'était bien d'avoir des véhicules dans l'agglomération, mais si on n'a pas le gaz pour les faire tourner c'est compliqué, donc deux véhicules vont arriver au mois d'octobre, qui sont déjà construits, ils sont commandés, et la commande a été passée pour deux autres véhicules qui vont arriver en début d'année 2023. Et pour compléter le parc, deux autres véhicules sont prévus sur l'année 2024.

Ensuite je continue sur le social, effectivement il y a eu un mouvement social qui a été suivi par 100 % des conducteurs. Nous sommes conscients de la gêne que cela a occasionnée, après comme vous le dites si bien, on ne fonctionne pratiquement qu'avec de l'argent public, donc on est bien obligés d'être attentifs à ne pas laisser dérapier les choses, et la masse salariale est le coût le plus important de notre budget, c'est pour cela que les négociations ont pris du temps, et on n'a pas voulu céder à la demande justement pour éviter que les chiffres ne s'emballent, parce que les augmentations qu'on accorde aujourd'hui on va les supporter sur toute la durée du contrat et on va les retrouver dans les prochaines négociations, quand on renégociera le contrat. Je pense que j'ai répondu à toutes vos questions. Pour ce qui est de la gratuité...

M. le Président. - Quel est le coût moyen d'un véhicule au biogaz ?

M. HABASQUE. - On est sur un budget de pratiquement 300 000 € pour un seul véhicule.

Mme MERY. - Autant ?

M. MATTARD. - En sachant qu'on va avoir une aide du Département aussi, en termes de budget, donc sur un bus, sur 350 000 € on a 26 000 € d'un fonds départemental.

M. HABASQUE. - Et sans compter les investissements nécessaires au dépôt

parce qu'il a fallu équiper le dépôt et l'atelier de détecteurs à gaz, d'ouverture automatique des portes en cas de fuite de gaz, d'une passerelle pour pouvoir accéder sur le toit du bus pour travailler sur les bouteilles qui sont positionnées sur le toit du bus, pour que les mécaniciens puissent intervenir en toute sécurité, rien que la passerelle c'est un budget de 50 à 60 000 € qui a été lancé par l'agglomération.

M. MATTARD. - Merci, c'est la première estimation. En sachant, si je reviens sur le point de la grève, que tous les services de l'agglomération n'ont cessé de harceler KÉOLIS pour trouver une solution à ce conflit, on a vu régulièrement la direction de KÉOLIS Châtelleraut, mais aussi via la direction de Bordeaux, que j'ai eue plusieurs fois.

M. HABASQUE. - Effectivement, j'avais mandat pour négocier jusqu'à un certain niveau, pour les demandes supplémentaires je n'avais pas de mandat pour négocier, cela s'est décidé au-dessus de moi.

M. le Président. - Il y a une question.

M. SABOURIN. - Merci, Monsieur le Président. Je vais faire dans la synthèse et revenir sur les chiffres clés, je suis très intéressé par les chiffres clés, vous avez fait moins de kilomètres sur le réseau, moins 1 %, vous avez fait moins de voyages, vous avez le même nombre de véhicules, le même nombre d'effectifs, très bien ! Vous faites néanmoins malgré cela plus 7 % de recettes supplémentaires, vos charges d'exploitation augmentent de 9 %, heureusement que vous avez négocié rigoureusement les augmentations de salaires parce qu'on aurait dépassé les 10 %, et puis la contribution financière en revanche c'est plus 15 %. Alors il y a quelque chose qui ne va pas. On a moins de kilomètres, moins de voyages, on a des recettes en augmentation, en revanche les charges d'exploitation sont substantiellement plus fortes, 9 % c'est beaucoup pour un exercice, et puis une contribution financière qui finalement se traduit par 15 % de plus. Cela aurait été intermédiaire entre les 7 % et les 9 %, j'aurais compris, 15 % je trouve cela trop fort. Il semblerait que ce soit la

formule d'actualisation qui amène à cela. Il va falloir voir, elle n'est pas bonne.

Je me dis que c'est pour 2021, mais pour 2022, avec les charges qui augmentent considérablement, ce n'est plus 15 % d'augmentation de contribution financière qu'on va avoir, cela va être beaucoup plus, 20 ou 25 %. Donc j'ai envie de dire est-ce qu'avec 9 % de charges d'exploitation en plus vous tenez vos coûts ? C'est une question. Et puis surtout j'ai une inquiétude pour cette année quand on aura le bilan.

M. HABASQUE. - Le personnel a augmenté puisqu'on a recruté trois conducteurs pour mettre en place la ligne 109, on a recruté une personne pour l'agence, et pour moi sur la contribution forfaitaire l'indexation est de 5,69 %.

M. SABOURIN. - Oui, on passe de 708 000 à 815 000 €, c'est-à-dire plus 15 %, ce n'est pas neutre, derrière cela c'est de l'argent public quand même.

M. HABASQUE. - C'est ce que j'ai dit dans mon propos liminaire, effectivement, on ne fonctionne qu'avec de l'argent public dont on est attentifs à ce qu'on fait.

M. SABOURIN. - Eh bien nous on va être attentifs pour cette année, savoir comment vous allez maintenir vos coûts, alors que tout augmente très fortement, et notre contribution financière si on pouvait l'évaluer d'ores et déjà ce serait intéressant de savoir.

M. HABASQUE. - Je pense effectivement que les indices vont suivre l'inflation que l'on connaît aujourd'hui, et de toute façon c'est un échange que j'aurai avec Monsieur MATTARD dès qu'on aura les premières estimations, il sera le premier informé, et on verra à ce moment là ce qu'on peut mettre en place, réduire l'offre... on a des solutions s'il faut réduire les coûts, on cherchera des solutions ensemble.

M. MATTARD. - Il faut optimiser, on travaille sur l'optimisation aussi, ce sont des choses qu'on fait en sachant que les éléments que tu évoques là

sont sur le premier trimestre de l'année et pas sur la nouvelle DSP.

Je réponds quand même à Françoise parce que je n'avais pas terminé. Concernant les minibus dans chaque commune, pourquoi pas ? J'avoue que j'en ai un au sein de la commune et je m'en sers tous les jours parce que j'ai le transport scolaire et on transporte aussi un petit peu nos personnes âgées, donc je ne sais pas, mais on peut en tout cas s'interroger et voir s'il y a quelque chose de possible, je ne suis pas fermé.

Concernant une offre sur les tarifs solidaires, là encore une fois on peut en parler, je ne suis pas le seul décisionnaire, je ne suis que vice-président, on va travailler dessus et on va voir si on peut apporter des solutions à ce sujet.

Ensuite au niveau des horaires, comme je le rappelle à chaque fois, il ne faut pas hésiter à appeler le Service Transport parce qu'on est, sans prétention, très réactifs, surtout les agents, et dans ces cas là on intervient systématiquement pour solutionner avec entre autres les TAC, et si c'est scolaire avec nos différents prestataires. Je le dis vraiment pour l'ensemble des conseillers, dans vos communes n'hésitez-pas, si vous avez une remontée de parents ou d'usagers qui ont une problématique de transfert, d'horaire ou autre, il faut systématiquement appeler le Service Transport, on en règle deux ou trois par jour, peut-être pas par jour mais disons deux ou trois par mois quand il y a un petit souci. Donc véritablement n'hésitez pas à appeler le service, on est là pour cela.

M. le Président. - Je voudrais quand même faire une petite remarque, qui sera désagréable, forcément, parce que j'entends bien les demandes supplémentaires de dépenses, mais je n'entends pas les recettes pour faire des économies. Excusez-moi mais on est dans une période qui est complètement renversée, il faut quand même se dire aujourd'hui que la question va être « comment ne pas augmenter trop les dépenses ? » c'est cela le problème que j'ai posé tout à l'heure, c'est là-dessus que je

demande aux uns et aux autres de réfléchir, quelles sont les économies, ou quelles sont les dépenses moindres. Il y a des augmentations, des choses sur lesquelles on n'a pas de main, le carburant c'est le carburant et ainsi de suite, mais ce que je demande aux uns et aux autres c'est de réfléchir à quelles sont les économies que vous envisagez. Les dépenses c'est assez facile à imaginer, d'autant qu'il y en a quelques unes qui sont complètement mécaniques et sur lesquelles on n'a aucun contrôle, je le dis, parce qu'après qu'est-ce qu'on fait ? C'est l'augmentation des impôts, sur des gens dont vous dites qu'ils ont des revenus etc..., donc à un moment donné il faut peut-être un peu équilibrer et ce que je vous demande aujourd'hui c'est d'avoir une réflexion sur la maîtrise des dépenses.

Après on verra comment on fait mais au moins qu'on puisse démarrer là-dessus. Je me rappelle 2008-2009, on a eu une réflexion sur les économies, on avait une centaine de propositions, alors on ne les a pas mises toutes en œuvre, je parle par rapport aux gens qui n'étaient pas avec nous, aux 12 premiers, parce qu'on a mené une vraie réflexion sur les économies. Je le dis, aujourd'hui on est dans cette situation où il faut avoir cette vision, sinon vous allez râler parce que les impôts augmentent, alors même que les gens ont des difficultés de pouvoir d'achat. Voilà ! C'est un message subliminal, et plus que subliminal même, il était subliminal, il est devenu maintenant très expressif. Merci Monsieur le Directeur.

M. HABASQUE. - Merci à vous.

M. MATTARD. - Il y a les deux rapports à faire voter.

M. le Président. - Oui je vais les faire voter : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

11. Modification de la tarification des piscines de Grand-Châtellerault et identification des structures bénéficiant de la mise à disposition à titre

gracieux (Mme LAVRARD, rapporteur)

M. le Président. - La prochaine délibération c'était Dominique CHAINE, qui n'est pas là, tu peux la prendre Maryse?... Ce sont les tarifs des piscines.

Mme LAVRARD. - S'il faut la lire je veux bien la lire. Il s'agit d'une modification de la tarification des piscines de Grand-Châtellerault et de l'identification des structures bénéficiant de la mise à disposition à titre gracieux. L'organisation actuelle des activités s'articule en nombre de séances, en réalité les cycles prévoient une marge de 2 ou 3 séances supplémentaires qui peuvent être mises en place dans la période. L'objectif est d'optimiser le fonctionnement et de proposer d'organiser les activités en périodes. La saison représente 28 séances et la demi-saison 14. Afin de ne pas avoir à planifier des séances de rattrapage il est proposé aux usagers assidus une ou deux séances hors forfait, qui étaient à 7 € la séance. La tarification reste identique à celle fixée initialement, c'est donc une modification minimum de tarification.

Par ailleurs le centre aquatique de Châtellerault met à disposition à titre gracieux l'équipement à différentes structures, vous avez ensuite la liste des bénéficiaires, et on vous demande d'approuver ces tarifs selon le tableau annexé, de valider la liste des bénéficiaires, et d'autoriser le président ou son représentant à signer les pièces.

M. le Président. - Des interventions sur cette délibération?... Madame MARQUES-NAULEAU.

Mme MARQUES-NAULEAU. - J'ai quelques petites questions, d'une part sur l'annexe et sur la grille où apparaissent les tarifications, j'ose imaginer que je prends mes désirs pour des réalités puisque depuis 2017 nous n'avons plus de piscine à Dangé-Saint-Romain or je vois que les tarifs sont maintenus en 2022. Sur la piscine de Dangé-Saint-Romain, à vocation intercommunale, j'avais soumis le 11 avril lors du conseil communautaire vous parliez tout à l'heure de message subliminal un message expressif

puisqu'avec notre cabinet d'avocats nous avons essayé de trouver des pistes, je dis bien des pistes, pour éventuellement trouver au niveau du fonctionnement qui est très coûteux, quelques pistes, je n'ai eu aucun retour à ce jour. Je solliciterai dès demain matin les services, puisque mercredi j'ai obtenu un rendez-vous sur Paris, avec l'un des grands dirigeants d'entreprise qui gèrent des piscines, pour voir ce que l'on pourrait envisager, je dis bien « pourrait envisager », et vous faire un retour. Comme je n'ai eu aucun retour de la part des services, je vais essayer de les contacter demain pour avoir une note de synthèse et avoir un maximum d'informations pour pouvoir ensuite travailler avec vous.

Ma question ensuite porte sur la tarification concernant la piscine de Naintré, elle a toujours des tarifs qui semblent préférentiels, à plusieurs niveaux, si on regarde certaines colonnes, je pensais que c'était juste une erreur et puis finalement non, donc si j'en prends une qui est assez significative au niveau des prix qui semblent pratiqués, on le voit pour d'autres, à la page 2 une entrée adulte est à 4,15 € au centre aquatique de Châtelleraut, elle est à 2,30 € à Naintré, à Lencloître c'est 3 €, à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers 3 €, à Dangé-Saint-Romain 3 €... non, puisque cela n'existe plus, et comme cela sur d'autres tarifications. Alors je voudrais juste savoir pourquoi même si je sais que Monsieur MICHAUD est extraordinaire c'est moins cher à chaque fois à Naintré. C'est ma seule question. Parce que si c'est moins cher et qu'il arrive à trouver une solution je vais peut-être me rapprocher de lui pour trouver d'autres pistes pour la piscine de Dangé-Saint-Romain.

Mme PIAULET. - À Naintré ce n'est pas une piscine, c'est un bassin d'apprentissage.

Mme LAVRARD. - C'est la hauteur d'eau.

M. MICHON. - Je me propose d'apporter quelques éléments de réponse sur la différence de tarifs entre Naintré et les autres piscines. Effectivement, cela a été précisé, c'est un bassin d'apprentissage, il y a

même uniquement un bassin d'apprentissage, c'est une piscine qui a une vocation essentiellement scolaire, et d'ailleurs c'est tout le dimensionnement de l'équipement qui est en conséquence puisque l'équipe même qui travaille sur le site est adaptée à la taille du site. On a de mémoire 2 MNS, 1 personne qui fait l'entretien et l'accueil, donc on est vraiment sur une équipe très modeste, ceci explique cela. Et pour autant, comme l'équipement existe il est quand même ouvert à certains moments, c'est la raison principale de cette différence tarifaire, ce serait compliqué d'aligner le tarif de la piscine de Naintré sur les tarifs des autres piscines.

M. le Président. - Ce n'est pas une piscine en fait, je n'irai pas jusqu'à dire que c'est une pataugeoire non plus.

Mme PIAULET. - Quand même pas !

M. le Président. - Ce serait excessif, mais c'est un bassin d'initiation qui avait été conçu comme cela.

Mme MARQUES-NAULEAU. - Quand je regarde les activités qui sont proposées, si on prend par exemple l'aquagym, ce n'est pas forcément pour apprendre à nager puisque c'est à partir de 16 ans, et là aussi ils ont un tarif qui est préférentiel, en même temps s'il y a moins au niveau des charges de personnel, cela se comprend. Merci.

M. le Président. - On peut vous faire visiter cet équipement qui a été réalisé à une certaine époque, on avait choisi Philippe CROIZON comme porteur à l'époque, et il est toujours porteur, pour donner son nom à un bassin d'apprentissage.

M. MICHON. - Vous êtes revenue sur cette délibération qui n'avait pas été soumise mais peut-être qu'on l'aurait abordée plus loin parce que je crois qu'on a embrayé directement sur la délibération n° 12, sur les piscines c'est la délibération n° 11.

M. le Président. - Oui, c'est sur la piscine qu'on a parlé.

M. MICHON. - Oui, oui.

M. le Président. - Maryse peut faire les deux choses en même temps. Bien ! Sur les tarifs des piscines est-ce que vous avez d'autres remarques ?... Si non je le mets aux voix : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

Vous avez aussi vu dans la presse qu'il manquait plusieurs milliers de moniteurs de piscine en France et qu'on avait de vraies difficultés à garder les maîtres-nageurs aussi bien sur le littoral, et d'ailleurs c'est nouveau parce que quand même le littoral attirait beaucoup, que sur la région de l'intérieur.

M. COLIN. - Et la ville d'Avignon, par exemple, a fermé 4 de ses 5 piscines, cela vous donne une petite idée des difficultés rencontrées dans les communes.

M. le Président. - Pourtant il y a un pont, et de l'eau, mais il y a beaucoup d'usines là-bas.

M. COLIN. - Elle n'est pas à 32°.

M. le Président. - Je ne sais pas si j'ai fait adopter les tarifs des piscines... Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

CULTURE - PATRIMOINE - GESTION FONCIÈRE

M. le Président. - Maintenant c'est Madame LAVRARD sur la partie culturelle, parce qu'elle parle aussi bien du sport que de la culture, d'ailleurs quand on va dans un musée on fait beaucoup de marche.

12. Le Grand Atelier, musée d'art et d'industrie - Régie boutique - nouveaux tarifs et gestion du stock (Mme LAVRARD, rapporteur)

Mme LAVRARD. - De la marche à pied. La délibération n°12 ce sont simplement des nouveaux tarifs dans la boutique, si on peut appeler cela une boutique, il y a quelques vitrines où il peut y avoir à vendre des objets, que vous avez derrière, ce qui est en gras ce sont les nouveaux objets, et le reste ne change pas. Il y a des augmentations de tarifs, sur des bricoles, vous avez les prix.

M. le Président. - On comprend que les thermomètres augmentent, parce

qu'on en a besoin pour mesurer la température, on passe de 23 à 29 € quand même.

Mme LAVRARD. - Non, la première colonne c'est le hors taxes et la deuxième ce sont les prix toutes taxes comprises.

M. le Président. - Ah oui ! Excusez-moi.

Mme LAVRARD. - On n'a pas la comparaison mais ce qui augmente est en gras.

M. le Président. - D'accord. Vous avez tous regardé très attentivement ces tarifs : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

13. Modalités d'exploitation du patrimoine architectural protégé communautaire (Ferme acadienne n°10 à Archigny, Théâtre Blossac à Châtellerault, Vieux Poitiers à Naintré, et Abbaye de l'Étoile à Archigny) par des offices de tourisme et des prestataires extérieurs dans le cadre de la réservation de groupes touristiques (Mme LAVRARD, rapporteur)

M. le Président. - La suivante, Maryse.

Mme LAVRARD. - La délibération n°13 est plus intéressante, il s'agit des modalités d'exploitation du patrimoine architectural protégé communautaire, vous savez que c'est le Service Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire, qui gère ces bâtiments protégés et aussi monuments historiques, la Ferme acadienne n°10 à Archigny, le Théâtre Blossac à Châtellerault, le site du Vieux Poitiers à Naintré et l'Abbaye de l'Étoile à Archigny. Le service assure l'entretien des chantiers de restauration, la valorisation, et supervise l'animation auprès des publics. Tout au long de l'année le Service Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire, organise des animations à destination des publics individuels et scolaires, suivant un calendrier des manifestations qui est publié chaque semestre, voire trimestre même.

En ce qui concerne les groupes, nous souhaitons permettre aux prestataires extérieurs que sont soit les offices de tourisme, Châtellerault, La Roche-Posay, et éventuellement d'autres, et même d'autres prestataires particuliers, organisateurs de voyages etc... qui le

souhaiteraient, de conventionner avec nous pour faire visiter ces quatre sites historiques, à condition de respecter un certain nombre de normes, de conditions d'exploitation, notamment ce ne sont que des visites guidées pour des groupes et les visites guidées sont très encadrées sur les sites patrimoniaux par le Ministère de la Culture, elles doivent être faites par un guide conférencier titulaire d'une carte professionnelle, d'ailleurs le Service Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire, organise des formations à destination des guides conférenciers professionnels, qui sont libéraux, qui sont souvent organisés en association, donc le service organise des formations sur la visite de ces différents monuments. Il y en a déjà eu deux depuis le début de l'année, et un certain nombre de guides conférenciers libéraux se sont inscrits pour ensuite pouvoir candidater à guider auprès des tours opérateurs ou des offices de tourisme.

En revanche ce sont les organisateurs qui encaissent la tarification auprès des groupes, et simplement dans la convention nous souhaitons demander un forfait à chaque organisateur, il est proposé 30 €, pour payer les frais d'électricité, les fluides, ce n'est pas beaucoup mais un groupe de dix cela fait quand même 3 € par personne, évidemment si c'est un groupe de 50 c'est peu, mais si c'est un groupe de dix cela fait déjà un certain montant. Donc nous proposons de demander 30 € à chaque organisateur pour une prestation de visite et bien sûr nous mettrons en place les conventions qui vont bien.

M. le Président. - Merci Maryse. Des questions ?... Si non je vais le mettre aux voix : Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

Je veux dire un mot quand même parce que vous avez sur la table, je ne suis pas le seul à l'avoir, des publications du Pays d'Art et d'Histoire, franchement ce sont souvent des très beaux travaux sur les communes et c'est toujours intéressant pour ceux qui ne connaissent pas l'histoire de telle ou telle commune.

Mme LAVRARD. - Je peux peut-être dire un tout petit mot, vous en avez

en fait deux, de deux types différents, vous avez Chenevelles qui est sur l'ancien modèle que nous avons mis en place au Service Patrimoine avec la Région Nouvelle-Aquitaine, je rappelle que nous avons deux chercheurs de l'Inventaire pour notre agglomération, ce qui est tout à fait exceptionnel, j'ai passé une journée la semaine dernière avec la responsable de la région Nouvelle-Aquitaine, l'inventaire est quelque chose qui a été mis en place par André MALRAUX en 1964, déconcentré aux régions ensuite dans les années 2000, et les chercheurs sont subventionnés à hauteur de 50 % de leur salaire par la Région Nouvelle-Aquitaine avec laquelle nous avons conventionné.

Toutes les agglomérations de Nouvelle-Aquitaine qui en ont fait la demande ont un chercheur, la seule agglomération qui en a deux c'est nous, parce que je crois qu'on a su défendre notre dossier, parce qu'ils apprécient beaucoup le travail. On n'est pas obligé de faire un compte-rendu comme cela, ce compte-rendu d'inventaire est distribué dans chaque maison de la commune qui est inventoriée, gratuitement, à chaque habitant. Aujourd'hui on est sur ce format là, c'est un format maintenant normalisé au niveau national, j'arrive de trois jours de congrès national qui se tenait à Dax, nous étions 400 représentant les 180 villes et Pays d'Art et d'Histoire qui ont le label en France.

Maintenant ce sera ce modèle là, qui est normalisé, pour présenter l'inventaire du patrimoine d'une commune. Un certain nombre de communes ici en ont bénéficié et ont apprécié le travail. Je vous rappelle que l'inventaire ce n'est pas seulement l'inventaire des monuments historiques ou des châteaux que l'on a dans une commune, mais bien l'inventaire global de ce que représente un territoire, tant en matière historique, géographique, topographique, mémorielle, mais aussi du matériel etc... Voilà le type de documents qui sont maintenant dans toutes les familles, le dernier qui vient de sortir concerne Scorbé-Clairvaux, le prochain ce sera Dangé-Saint-Romain.

M. le Président. - Il n'est pas sorti.

Mme LAVRARD. - Il est sorti. Pour les prochaines communes inventoriées on est encore dans le Lencloîtrais, Cernay, jusqu'à la mi-2023.

M. le Président. - Monsieur TROUSSELLE.

M. TROUSSELLE. - Juste un commentaire, effectivement au-delà du fait du livret ou du petit book, en tout cas je vais insister sur deux communes et une conférence de restitution extrêmement intéressante qui est ouverte au public, je ne sais pas si toutes les communes font cette restitution, mais...

Mme LAVRARD. - Oui, bien sûr.

M. TROUSSELLE. - ... c'est une conférence extrêmement intéressante.

Mme LAVRARD. - Il y a la conférence, et au cours de l'inventaire il y a aussi d'autres éléments, quelquefois il y a des promenades historiques qui sont faites avec le chercheur pour la population, des ballades, sur un point, sur un autre, sur un circuit ; il y a effectivement la conférence de restitution et il faut savoir qu'un chercheur peut se permettre, avec l'appui du maire de la commune, de visiter toutes les maisons, quand il va y avoir l'inventaire sur Châtellerault, puisque Châtellerault n'a pas été tellement inventorié, cela va se faire par petits morceaux, il y a aussi cette possibilité je crois qu'on découvre des choses tout à fait intéressantes, ne serait-ce qu'en voyant les bâtiments et en rencontrant les gens qui ont aussi la mémoire de leur commune et qui peuvent nous raconter des choses très intéressantes et qui sont aussi je le dis, c'est un autre aspect qui m'intéresse beaucoup autant de richesses pour ensuite l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ou des plans locaux d'intercommunalité, comme cela viendra probablement un jour, mais c'est une base absolument fondamentale pour le travail qui est fait après sur l'architecture des bâtiments sur la topographie, sur l'environnement et sur les paysages naturels etc..., c'est un travail de fond qui est absolument nécessaire.

Et l'inventaire ce n'est pas seulement dire que là il y a ça, que là il y a ça etc..., c'est aussi aller au fond des choses sur l'histoire de chaque lieu, de chaque événement même de la commune.

M. le Président. - Je confirme que ce qui est très intéressant dans le compte rendu de validation c'est la participation de la population.

Mme LAVRARD. - Oui.

M. le Président. - Parce que beaucoup de membres de la population ne connaissent pas les détails et c'est toujours intéressant de les voir aussi bien au niveau des enfants, au niveau de l'école, qu'au niveau des plus anciens, c'est intéressant de voir les réactions des uns et des autres et les interactions entre les uns et les autres. Merci.

Mme LAVRARD. - En plus de ce livret, l'inventaire complet est disponible sur le site qui reprend l'inventaire complet de toutes les communes de France qui vont être inventoriées.

M. le Président. - J'ai fait voter ou pas ?... Qui est-ce qui est contre ?... Qui s'abstient ?... C'est adopté.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

14. Atelier Chantier d'Insertion - Modification des tarifs de la régie de recettes (M. ABELIN, rapporteur)

M. le Président. - La dernière délibération est présentée par Cyril CIBERT, c'est une modification des tarifs, vous avez la liste des tarifs, cela prend en compte aussi sur les deux chantiers d'insertion les produits, il y a des produits maraîchers, vous avez l'indexation de l'augmentation des prix que l'on connaît aujourd'hui et qui est aussi intégrée dans les propositions de tarifs que vous avez dans la délibération. Il est demandé de valider la liste des productions et cultures maraîchères du premier chantier d'insertion de Grand-Châtellerault, selon les annexes qui sont jointes, de valider la proposition de tarification des productions réalisées par l'Atelier Chantier d'Insertion selon les tarifs qui sont joints, et de valider les dons réguliers aux épiceries sociales de Pleumartin et

Lencloître ainsi qu'au Resto du Cœur. Est-ce que vous avez des questions?... Je ne pense pas, je le fais voter : Qui est-ce qui est contre?... Qui s'abstient?... C'est adopté.

Eh bien écoutez, c'était la dernière délibération. Je vous remercie. Madame MERY ce n'est pas la dernière intervention.

QUESTIONS DIVERSES

Tribunes dans la revue « Talents »

Mme MERY. - Oui, on avait noté des points à aborder, je n'ai pas trouvé le moyen de les glisser dans l'ordre du jour, je le fais maintenant. La revue « Talents » est arrivée dans nos boîtes aux lettres, habituellement on nous envoie la date de remise des tribunes, on n'a pas eu cette date, on aurait peut-être pu se réveiller, en revanche cela fait un petit moment, donc on s'aperçoit que sur cette page dédiée en grande partie aux tribunes on se retrouve avec tout un tas de cases vides, la rubrique s'appelle « expression » je crois, donc je trouve que vis-à-vis du lecteur ce n'est pas très correct, et puis du papier, me souffle mon collègue, si on veut faire des économies, donc ce serait bien qu'on puisse avoir les dates pour envoyer les tribunes.

Et peut-être faudra-t-il aussi revoir le règlement intérieur puisque soit on s'exprime de manière individuelle, on a droit à 240 caractères espaces compris, cela fait deux phrases, donc l'argumentaire est un petit peu réduit, et puis autrement il faut être en groupe constitué, or jusqu'à présent il n'y a pas de groupes constitués à l'agglomération et ce n'est pas la philosophie de ce conseil communautaire d'avoir des groupes qui pourraient être identifiés comme des oppositions, ce qu'ils ne sont pas forcément, donc je pense qu'il y a un petit travail à faire sur « Talents » pour éviter d'être ridicule et d'avoir une page d'expression sur laquelle il n'y a rien.

Réduction des dépenses

Et puis sur les bureaux des 9 et 20 juin on a déjà 5 créations de postes,

et le commentaire que j'avais mis en face était « Financièrement est-ce supportable de continuer à ce rythme ? » il y a peut-être des choses à voir aussi par rapport à cela.

À titre personnel, quand même, si vous reprenez toutes mes déclarations sur les comptes administratifs, que ce soit à la ville ou à l'agglomération, je termine toujours en disant qu'il faut travailler plus sur la réduction des dépenses, alors vous me direz que c'est facile de le dire, j'ai proposé plusieurs fois de travailler avec vous, je n'ai jamais été invitée, donc j'espère que nous serons invités, nous aurons des propositions.

M. le Président. - Merci Madame MERY, vous avez mille fois raison de poser la question sur le règlement qu'on avait voté sur « Talents », qui n'a pas l'air de porter ses fruits, il faut peut-être remettre sur le métier cet aspect. C'est vrai qu'on tenait quand même à avoir une priorité sur les groupes, mais on peut en discuter parce que cela fait un peu tâche par rapport au lecteur.

En revanche je voudrais quand même remercier les gens qui font aussi bien « Talents » d'ailleurs que la même chose à la ville, à la commune, c'est quand même un outil intéressant, qui essaye de faire le tour des 47 communes, pas toujours parce qu'on ne peut pas mettre 47 communes à chaque fois, mais qui essaye aussi d'apporter un certain regard, je pense par exemple au numéro où il y avait la double page sur la capacité industrielle entrepreneuriale de l'agglomération, je pense que ce sont des choses qui sont intéressantes même à envoyer à d'autres, de l'extérieur, parce que cela donne quand même une idée de l'importance de l'industrie dans notre secteur, et je pense que c'est quelque chose aussi qui pour les entreprises est intéressant, parce qu'elles l'envoient aussi à leurs actionnaires ou à leurs responsables plus haut, et on voit bien que c'est notre spécificité. Ce que nous avons de la Région dit dans son travail que nous avons 42 % des emplois de l'agglomération qui sont des emplois industriels, par rapport aux emplois, mais c'est quelque

chose d'énorme, compte tenu, comme vous le savez, que notre industrie française en termes d'emplois a chuté considérablement en 30 ans, on a cette spécificité là qu'il faut défendre et qui est notre force. Sur ce point-là je suis entièrement d'accord pour essayer d'avoir quelque chose de plus convenable et j'allais dire de plus rationnel.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?... Si non je vous remercie infiniment.

(La séance est levée à 20 H 30)

SOMMAIRE

	P a g e s
Ouverture de la séance et désignation du secrétaire de séance - Informations du président	
Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 avril 2022	
Compte-rendu des décisions du président prises par délégation du conseil communautaire et des délibérations des bureaux des 9 mai et 20 juin 2022	
Gouvernance.....	
1. Participation à une augmentation de capital de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais – Approbation d'un pacte d'actionnaires entre Grand-Châtelleraudais, Châtelleraudais et la Caisse des Dépôts et Consignations et ADESTIA (filiale de CDC Habitat)	
Finances	1
2. Décision modificative n°1 de l'exercice 2022	1
3. Comptabilité des anciens trésoriers – Avis sur les demandes de remise gracieuse	1
Énergie - Climat	1
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 (hors Grand-Châtelleraudais)	1
5. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exonération des locaux à usage industriel et commercial pour l'année 2023	2
Mobilité.....	2
6. Tarification Multimodale.....	2
7. Protocole d'accord portant sur le contrat de délégation de service public du réseau de transport public urbain de la Communauté d'Agglomération de Grand-Châtelleraudais (2013-2021).....	2
8. Avenant n°1 à la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Nouvelle-	

Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand-Châtelleraut.....	2
9. Rapport d'activités 2021 TAC – Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (janvier 2021 à mars 2021)	2
10. Rapport d'activités 2021 TAC – Transports de l'Agglomération et Châtelleraudaise (avril 2021 à décembre 2021)	2
Équipements sportifs.....	3
11. Modification de la tarification des piscines de Grand-Châtelleraut et identification des structures bénéficiant de la mise à disposition à titre gracieux.....	3
Culture - Patrimoine - Gestion Foncière	3
12. Le Grand Atelier, musée d'art et d'industrie – Régie boutique – Nouveaux tarifs et gestion du stock.....	3
13. Modalités d'exploitation du patrimoine architectural protégé communautaire (Ferme acadienne n°10 à Archigny, Théâtre Blossac à Châtelleraut, Vieux Poitiers à Naintré, et Abbaye de l'Étoile à Archigny) par des offices de tourisme et des prestataires extérieurs dans le cadre de la réservation de groupes touristiques	3
Économie sociale et solidaire	3
14. Atelier Chantier d'Insertion – Modification des tarifs de la régie de recettes	3
Questions Diverses.....	3
Tribunes dans la revue « Talents ».....	3
Réduction des dépenses	3



ORATEURS

	M. le Président	1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 30, 35, 36, 37
Mme AZIHARI		15, 17, 19, 20
Mme BAZIN		8, 13
Mme BOURAT		5, 6
Mme LAVRARD		1, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36
Mme MARQUES-NAULEAU		30, 31
Mme MERY		4, 7, 8, 10, 17, 24, 25, 27, 36
Mme PIAULET		31

M. BARAUDON	17, 21, 22
M. COLIN	10, 11, 12, 13, 32
M. MATTARD	20, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 30
M. PEROCHON	7, 8
M. SABOURIN	27, 28
M. TROUSSELLE	8, 35

Administratifs

M. MICHON	14, 31, 32
M. de COINTET	8, 13
Mme JOUBERT	9, 14

M. HABASQUE	24, 26, 27, 28, 29
-------------	--------------------